



Asile LGBT Genève

**recherche-action sur l'accueil
des réfugié-es LGBTI+ à Genève**

Rapport final

2018

**Asile
LGBT
Genève**

36 rue de la Navigation
1201 Genève, Suisse
+ 41 76 663 7829
lgbt@asile.ch
FB: Asile LGBT Genève
<https://lgbt.asile.ch>

un projet de
Coordination asile.ge
en partenariat avec
**en
quêtes**
PLATEFORME D'ANTHROPOLOGIE

Remerciements

Le projet Asile LGBT Genève est un projet de la Coordination asile.ge en collaboration avec enQuêtes, plate-forme d'anthropologie.

Il a pu exister grâce à l'engagement enthousiaste des personnes qui ont participé : Julien Abegglen, Anne-Claire Adet, Jessy Al Masri, Anne Arvy, Lorraine Astier, Bertrand Atangana Ekobo, Hasan Atik, Karla Avelar, Mélanie Baierlé, Aboukar Cali, Tiphaine Carrère, Joe Costanzo, Nadia Crivelli, Andrés Santiago Barrera Cuaji, Natalia Cuaji Sarrias, Fatou-Mary Diouf, Diana Lisette García Gonzalez, Furkan Hancioglu, Rosa Jorimann, Anïs Kaiser, Brehima Koumare, Roine Kouyo Ouamba, Papa Ibrahima Mbodji, Rosida Koyuncu, Esther Naikazi, Béatrice Nyamedjeu, Destiny Osaigboka Okoro et cell-eux qui ont souhaité rester anonymes. Merci.

Nous remercions les différentes associations de la Coordination asile.ge et en particulier Vivre Ensemble pour son soutien logistique, ainsi que Lucine Miserez Bouleau et Stéphanie Voser pour le suivi financier.

Nous remercions enQuêtes-plateforme d'anthropologie, et en particulier Raphaël Rey pour la gestion administrative et son soutien indéfectible tout au long de ce projet.

Nous remercions également extrêmement chaleureusement l'Association 360, ainsi que Dialogai et Lestime qui ont hébergé nos activités.

Nous remercions les institutions qui ont soutenu financièrement le projet : la Confédération – Service de lutte contre le racisme, la République et canton de Genève - Bureau de l'intégration des étrangers, la Ville de Genève – Service Agenda21 Ville Durable, la Loterie Romande, la Fondation Meyrinoise du Casino, le Fonds Mécénat SIG, 360, Dialogai, Lestime, le CSP, Vivre Ensemble et l'Agora, ainsi que toutes les personnes qui nous ont fait des dons pour soutenir nos activités.

Merci aussi à toutes les personnes qui ont soutenu ce projet, d'une façon ou d'une autre, au long de ces trois années.

Bravo.

La Coordination asile.ge regroupe les associations suivantes : Amnesty International (groupes de Genève), Appartenances – Genève, Association Elisa-Asile, Aumônerie genevoise oecuménique pour les requérants d'asile (AGORA), Camarada - centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes, Caritas Genève - service juridique asile, Centre de la Roseaie, Centre social protestant - secteur réfugiés (CSP), Fondation suisse du Service social international (SSI), Ligue suisse des droits de l'homme (LSDH), Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), Scribes pour l'asile, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), Vivre Ensemble – service d'information et de documentation sur le droit d'asile.

Sommaire

Le projet	p. 3
------------------	------

Récapitulatif des résultats de la recherche	p. 5
--	------

Les actions	p. 7
--------------------	------

Axe 1. Les réfugié·es LGBTI+	p. 9
-------------------------------------	------

1. Portrait des réfugié·es LGBTI+ rencontré·es	
1.1. Nombre et situation des personnes	p. 9
1.2. Critères socio-démographiques	p. 10
1.3. Profil-types : « militant·es » et « isolé·es »	p. 13
2. L'accueil et le soutien individuel	
2.1. Cadre général	p. 18
2.2. Besoins exprimés	p. 19
3. Le programme de parrainage	p. 22
4. Le groupe de pairs	
4.1. Vie du groupe	p. 24
4.2. Les actions du groupe	p. 25
→ recommandations	p. 28

Axe 2. Les professionnel·les	p. 29
-------------------------------------	-------

1. L'invisibilité des dominations de race et de genre	
1.1. De la question sexuelle à la question raciale et inversement	p. 29
1.2. Mécanismes de (re)production et d'invisibilisation des oppressions	p. 31
2. Les sensibilisations aux vulnérabilités spécifiques des réfugié·es LGBTI+	
2.1. Les outils	p. 33
2.2. Les acteurs sensibilisés	p. 35
2.3. Evaluation	p. 38
3. L'accompagnement au développement de réponses adaptées	
3.1. La restructuration de l'asile	p. 39
3.2. L'enregistrement cantonal des personnes trans* sous leur identité choisie	p. 41
3.3. L'accès aux hormones pour les personnes trans*	p. 41
3.4. Le logement des personnes LGBTI+ au sein du dispositif de l'Hospice Général	p. 41
3.5. Le développement d'un réseau d'allié·es	p. 42
3.6. L'ancrage dans les réseaux	p. 42
→ recommandations	p. 42

Axe 3. La population générale	p. 45
--------------------------------------	-------

1. sensibilisation à la thématique LGBTI+ pour les migrant·es	p. 45
2. les cibles élargies du projet	
2.1. le grand public	p. 46
2.2. les séances scolaires	p. 46
2.3. les champs militants, professionnels et académiques	p. 46
→ recommandations	p. 47

La suite : Asile LGBT	p. 48
------------------------------	-------

Le projet Asile LGBT Genève

En 2014, le passage à tabac d'un jeune réfugié gay dans un foyer d'hébergement collectif de l'Hospice Général avait mis en lumière la présence de réfugié·es^{1,2} LGBTI+³ dans notre canton, ainsi que leur invisibilité auprès des différents acteurs genevois du domaine de l'asile - nos associations de la Coordination asile.ge comme les institutions en charge de l'accueil et de l'accompagnement des personnes relevant du domaine de l'asile -, tout comme des milieux LGBTI+ (associations et communauté LGBTI+ au sens large). Cette invisibilité des réfugié·es LGBTI+ nous laissait supposer qu'ils faisaient face à des vulnérabilités spécifiques qui les éloignaient de nos structures d'accueil et de soutien, que nous n'identifiions pas et auxquelles nous n'arrivions donc pas à répondre de manière adaptée.

Ces hypothèses venaient questionner l'accès aux prestations de nos structures, et en particulier les possibles inégalités et discriminations structurelles à cet accès, et donc l'efficacité de notre action et son adéquation à nos missions en terme d'accès aux soins, à l'intégration, aux droits, etc. *pour tou·tes*, c'est-à-dire aussi pour des personnes en situation particulière de vulnérabilité, invisibles de par leur position désavantagée et vraisemblablement maintenues dans cette fragilité par des prises en charge qui ne s'adressent pas à elles.

Face à ces constats, et alors même que le nombre de personnes fuyant leur pays pour des motifs liés à leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre et/ou leur sexe biologique (OSIEGSB) est en augmentation ces dernières années en Europe⁴ et en Suisse⁵, la Coordination asile.ge a donc mis en oeuvre, en collaboration avec EnQuêtes-plateforme d'anthropologie, ce projet de recherche-action sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI+ résidant sur le canton de Genève.

Ses **objectifs principaux** étaient de 1) produire des connaissances sur les réfugié·es LGBTI+ présent·es à Genève, et en particulier identifier leurs vulnérabilités et besoins spécifiques ainsi que les mécanismes d'exclusion, de marginalisation et de précarisation légales et sociales qu'ils rencontrent, et 2) élaborer et mettre en oeuvre des outils, bonnes pratiques et actions efficaces visant à répondre aux obstacles à l'accès aux ressources et aux droits posés par l'articulation de ces profils stigmatisés (migrant et LGBTI+). Pour ce faire, la **méthodologie** retenue était celle de l'action communautaire, qui consiste à intervenir dans un groupe afin de susciter la participation de ses membres et leur insertion dans les processus de réalisation des changements sociaux qui les concernent. La participation des différents acteurs a donc été recherchée à toutes les étapes du projet, et en particulier la participation des réfugié·es LGBTI+.

Initialement centré sur Genève, le projet a rapidement été élargi à l'ensemble des cantons romands, dont les différents acteurs en jeu étaient confrontés aux mêmes difficultés, questionnements et besoins qui étaient à la base de notre projet genevois. Prévu sur deux ans (2016 : recherche et résultats – 2017 : mise en oeuvre et évaluation du programme d'actions), le projet a été prolongé d'une année.

Ce rapport fait suite au rapport produit en 2016 présentant les résultats de la phase de recherche et disponible sur notre site. Il présente les actions développées depuis 2017 et leurs résultats. Ces deux rapports ont été rédigés par Anne Arvy, chargée du projet.

-
- 1 Le terme de réfugié·e est utilisé ici au sens de la Convention de 1951 et de la pratique du UNHCR, selon lesquelles une personne est réfugiée dès le moment où elle fuit son pays, indépendamment de la reconnaissance ultérieure de ce statut. Il recouvre la dénomination suisse courante de "personne relevant du domaine de l'asile".
 - 2 Le · (ou gender-gap) introduit dans la construction sociale binaire du genre un espace pour les personnes non-binaires qui ne sont représentées ni par la forme féminine ni par la forme masculine. Le pronom "iel" vise cette même inclusion.
 - 3 L'acronyme LGBTI+ englobe l'ensemble des personnes lesbiennes, gays, bisexuel·les, transgenres, intersexes, ainsi que toutes les autres identités de sexe, de genre et de sexualité non-hétérosexuelles et non-cisgenres.
 - 4 Selon les chiffres du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides belge (rare pays qui tient des statistiques détaillées), elles sont passées de 2 % des demandes totales en 2009 à 5 % en 2014 et 2015.
 - 5 Liselotte Barzé Loosli, responsable du département des persécutions liées au genre au SEM, citée dans « L'homosexualité comme motif d'asile en Suisse », 20 Minutes, 08.03.2014

Récapitulatif des résultats de la recherche

1. Les réfugié·es LGBTI+

Les réfugié·es LGBTI+ cumulent des facteurs de vulnérabilité liés à la fois à leur situation de migration et à leur OSIEGSB, qui se conjuguent entre eux pour créer des situations spécifiques de vulnérabilité les exposant à des risques physiques, psychiques, sociaux et/ou légaux propres. Ceux-ci se déclinent dans toutes les facettes de leur quotidien, marqué par une insécurité constante, réelle ou ressentie, qui les pousse à l'invisibilité et à l'auto-exclusion comme stratégie de protection, limitant ainsi leur accès aux ressources et aux droits.

Une protection non-garantie

Les réfugié·es LGBTI+ rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès à la protection légale comme sociale. L'aspect légal, non investigué dans la première phase de recherche centrée sur l'accueil au sein du canton, est développé dans la 2^e partie de ce document.

Les conditions d'accueil et de vie dans lesquelles les réfugié·es sont placées à Genève ne permettent pas aux personnes LGBTI+ de vivre ouvertement et sans crainte leur identité, contrairement aux préconisations du droit des réfugié·es⁶.

Le foyer, lieu de vie et de danger

Le principal lieu d'insécurité est le foyer, qui est le lieu de vie même des personnes. Les conditions de vie dans les foyers (partage des espaces, promiscuité, angoisse de l'attente, désœuvrement) favorisent le déclenchement des conflits, et l'OSIEGSB reste une raison de discrimination forte. Les autres habitant·es, qui proviennent souvent de sociétés discriminant les OSIEGSB non-conformes aux normes sociales, sont ressenti·es comme autant de menaces et de dangers. De fait, tou·tes les participant·es à notre étude ont rapporté des cas de violences, principalement psychologiques (regards, ricanements, mises à l'écart, ...) mais ayant pu aller jusqu'à l'agression physique.

Des conséquences néfastes en terme de santé globale

Afin de garantir leur protection, les réfugié·es LGBTI+ se cachent ou s'isolent de leur environnement immédiat, c'est-à-dire de leur communauté d'origine ou de la communauté migrante en général. Dans un contexte où les liens avec la société d'accueil sont relativement restreints, cette stratégie d'invisibilité a un coût social et psychologique fort, et a pour effet paradoxal, en les privant de soutien, de renforcer encore plus leur insécurité subjective et objective.

Le fait de ne toujours pas pouvoir vivre ouvertement leur identité, la honte de soi qui peut y être associée, le sentiment global et omniprésent d'insécurité et de désintégration sociale et émotionnelle, affectent évidemment négativement la santé des réfugié·es LGBTI+, aussi bien physique que psychique.

2. Les acteurs

Tous les acteurs en jeu sont tenus d'assurer une égalité d'accès à leurs prestations pour le public auquel ils s'adressent, or certains dispositifs ou pratiques, d'apparence neutres, pénalisent dans les faits les réfugié·es LGBTI+. Ainsi, des obstacles importants au coming-out des réfugié·es LGBTI+ existent également au sein des différentes structures auprès de qui iels pourraient trouver un soutien. N'ayant pas la possibilité de se présenter ouvertement et en toute sécurité comme LGBTI+, iels ne bénéficient pas d'un suivi adapté à leurs besoins dont beaucoup restent dès lors non-couverts, les excluant de fait de certaines ressources et droits.

⁶ Principes Directeurs du UNHCR sur la protection internationale n°9: Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut de réfugié, octobre 2012.

Des cadres non-inclusifs

Les rapports de domination de sexe et de race qui traversent la société tout entière, se reproduisent évidemment aussi dans ces structures (asile comme LGBTI+), et ont pour effet d'invisibiliser, voire même d'exclure les réfugié·es LGBTI+. Finalement, l'invisibilité se renforce elle-même: les réfugié·es LGBTI+ ne percevant aucun signe d'ouverture au sein des structures craignent d'y être mal accueilli·es et préfèrent rester invisibles; les structures, ne voyant aucun·e réfugié·e LGBTI+ ne ressentent pas le besoin de se questionner sur leur prise en charge ou d'adapter leurs prestations.

Une fragmentation des prises en charge

Face à ce constat, la plupart des acteurs reconnaissent manquer de ressources propres pour répondre à ces situations : manque de connaissances sur l'asile ou les questions LGBTI+ et manque d'outils pour appréhender les situations qui en découlent. Ceci est renforcé par un manque d'identification des acteurs auprès desquels trouver ces ressources. En découle une prise en charge concentrée sur les questions pour lesquelles les acteurs ont légitimité et compétences à agir. Or, cette fragmentation ne permet pas de prendre en charge les personnes dans leur singularité et leur globalité.

La nécessité d'un espace charnière

La sollicitation du projet Asile LGBT Genève par de nombreux acteurs – associations LGBTI+, associations ou institutions de l'asile mais aussi par des réfugié·es LGBTI+ ayant des problématiques qu'ils ne savent pas à qui soumettre - montre bien l'intérêt d'un travail de réseau et la nécessité d'un espace charnière, qui fasse le pont entre les réseaux LGBTI+ et asile, et les réalités et expérience de vie qu'ils recouvrent.

3. Recommandations

1. Visibiliser et inclure les réfugié·es LGBTI+

La prise en compte adaptée des besoins spécifiques des réfugié·es LGBTI+ nécessite d'abord de reconnaître leur situation spécifique de vulnérabilité. Rendre les réfugié·es LGBTI+ visibles auprès des différents acteurs est la porte d'entrée à leur prise en charge.

2. Faciliter l'identification des réfugié·es LGBTI+

Les standards d'accès, de communication et de protection doivent être rendus inclusifs des personnes LGBTI+ réfugiées et garantis, indépendamment du fait que les personnes aient ou non, révélé des informations concernant leur OSIEGSB, ceci afin de proposer un cadre sécurisé permettant le coming-out.

3. Adapter les prises en charge

Les prises en charge doivent être améliorées pour répondre à leurs besoins spécifiques et permettre leur accès aux droits et aux ressources, en toute sécurité. Ceci implique de développer des outils adaptés à ces besoins, et en particulier de créer les conditions qui leur permettent de vivre ouvertement leur OSIEGSB, en terme d'hébergement par exemple.

4. Favoriser la participation des réfugié·es LGBTI+

Il est impératif de favoriser la participation des personnes directement concernées aux décisions et aux actions qui les concernent afin de mettre en oeuvre des mesures véritablement adaptées. Favoriser la diversité de « sexe » et de « race » au sein des équipes salariées et/ou décessionnelles est également une façon de reconnaître la présence et l'expertise des personnes au quotidien, et de créer des cadres propices au coming-out et à la justesse des prises en charge.

Les actions

La recherche ayant mis en lumière la nécessité de disposer d'outils et actions spécifiques pour lutter contre les discriminations multiples en jeu et leurs conséquences néfastes, nous avons dégagé les 3 axes d'intervention suivants, afin de former un programme d'action cohérent, coordonné et ampliatif.

1. le travail à destination des réfugié·es LGBTI+, par :

- la permanence d'accueil et de suivi individuelle pour les réfugié·es LGBTI+
- le groupe de pairs réfugié·es LGBTI+

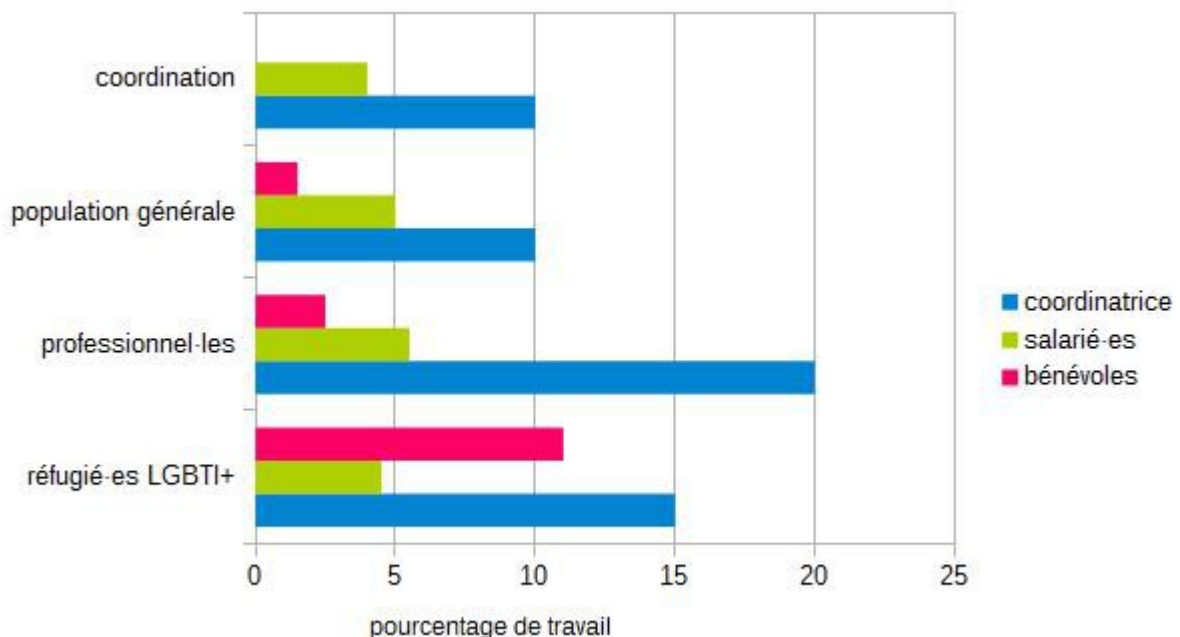
2. le travail à destination des professionnel·les, par :

- le programme de sensibilisation aux vulnérabilités spécifiques des personnes LGBTI+ en situation de migration forcée
- le soutien au développement d'outils adaptés aux besoins des réfugié·es LGBTI+

3. le travail à destination de la population genevoise en général, avec :

- la mise en place d'un programme de sensibilisation aux questions LGBTI+ pour les publics migrants
- la visibilité des réfugié·es LGBTI+ et de leurs vulnérabilités spécifiques dans l'espace public
- un travail de valorisation des résultats, des actions et du projet en général

Le temps de travail dédié à chaque axe d'action, et à la coordination générale du projet, se répartit comme suit :



Merci infiniment aux bénévoles du projet.

Axe 1 : les réfugié·es LGBTI+

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- > RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES ET NON-COUVERTS
- > FACILITER LE COMING-OUT
- > FAVORISER L'EMPOWERMENT

Pour répondre à ces objectifs, une stratégie d'accueil global des personnes réfugié·es LGBTI+ a été développée autour de deux espaces distincts et complémentaires :

- **une permanence d'accueil et de suivi individuel**, reprenant le mode d'intervention courant dans les associations œuvrant auprès des personnes relevant du domaine de l'asile (c'est-à-dire une relation d'aide, instituée dans un cadre professionnel et s'appuyant sur un schéma de la réparation), assurée par la coordinatrice du projet (qui n'est pas une personne concernée), et visant à garantir l'accès des personnes aux droits et aux ressources.

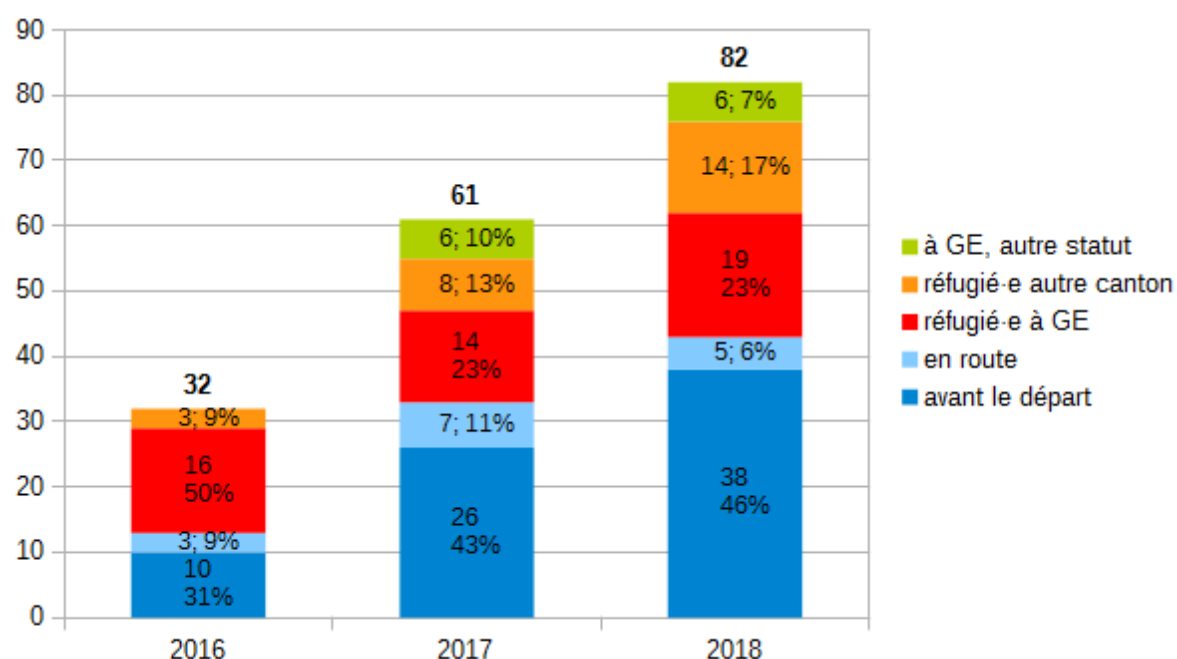
- **un groupe de pairs réfugié·es LGBTI+**, s'inspirant du mode d'intervention des associations LGBTI+ (c'est-à-dire une relation de proximité établie par le fait que les personnes appartiennent à la communauté au service de laquelle le groupe agit) et visant à répondre à des besoins psycho-sociaux : écoute et conseil, travail du lien émotionnel et social, valorisation de l'appartenance à ces identités minorisées, mais aussi à renforcer les compétences et les capacités individuelles et collectives et à défendre les intérêts des membres de la communauté.

1. Portrait des réfugié·es LGBTI+ rencontrés

1.1. Nombre et situation des personnes

Entre fin 2015 (pré-recherche) et fin 2018, notre projet a été contacté par 175 personnes. Le nombre de sollicitations par année a presque triplé entre la première année (32) et la dernière année (82) de cette recherche-action.

Graphique 1 : Répartition des demandes par situation (en nombre absolu ; en%)



L'augmentation du nombre des demandes concerne aussi bien les personnes qui doivent quitter leur pays et souhaitent obtenir des informations et du soutien pour cela, que les personnes qui sont en Suisse et sollicitent une protection, qu'elles résident à Genève ou dans les autres cantons.

Sur les 16 personnes genevoises rencontrées en 2015 (pré-recherche d'octobre à décembre) et 2016, un tiers (5) étaient des personnes déjà identifiées par le réseau avant la recherche et avec qui j'ai été mise en contact. Le nombre de réfugié·es LGBTI+ à Genève identifié·es et accompagné·es a donc été multiplié par 4 en trois ans.

L'augmentation du nombre de réfugié·es LGBTI+ des autres cantons (également multiplié par 4) s'explique par l'élargissement du projet aux autres cantons romands à partir de 2018, et en particulier au canton de Neuchâtel, dans lequel une permanence d'accueil a été ouverte dans le deuxième semestre 2018.

1.2. Critères socio-démographiques

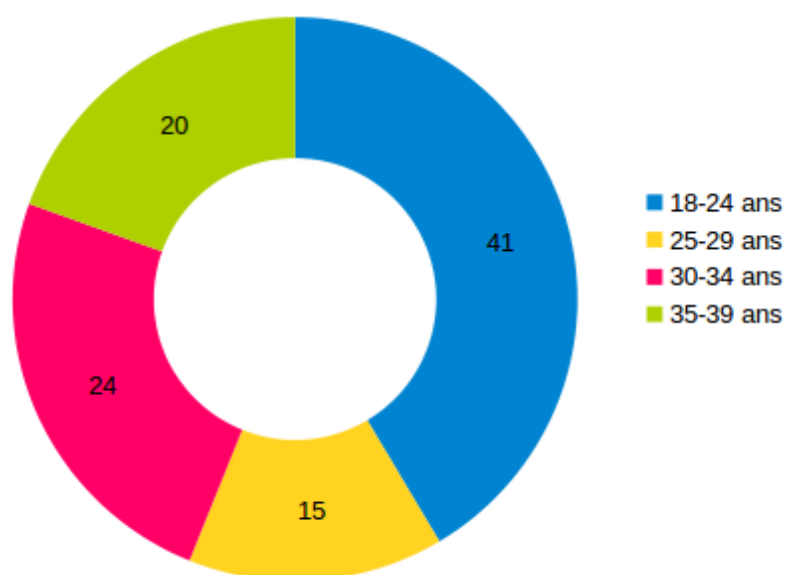
NB : Les personnes qui nous ont contactées avant leur départ ne faisant pas partie du groupe-cible de cette étude, nous n'avons pas procédé à un recueil systématique d'informations les concernant (âge, OSIEGSB, etc.).

Les données suivantes concernent uniquement les personnes réfugiées en Suisse, à Genève ou dans un autre canton, ayant contacté notre projet soit 74 personnes. Vu l'inexistence de statistiques officielles sur les demandes de protection pour motifs d'OSIEGSB, il est impossible de savoir si cet échantillon est représentatif.

1.2.1. L'âge

Presque la moitié des personnes rencontrées sont des jeunes adultes de moins de 25 ans, avec des besoins de formation, de sociabilité, etc. spécifiques à leur âge.

Aucune personne de plus de 40 ans n'a contacté notre projet, ni non plus aucune personne mineure, alors que ces groupes représentent respectivement environ 10,5 % et 32 % des personnes requérant l'asile en Suisse en 2017⁷.



Graphique 2 : Répartition selon l'âge (en%)

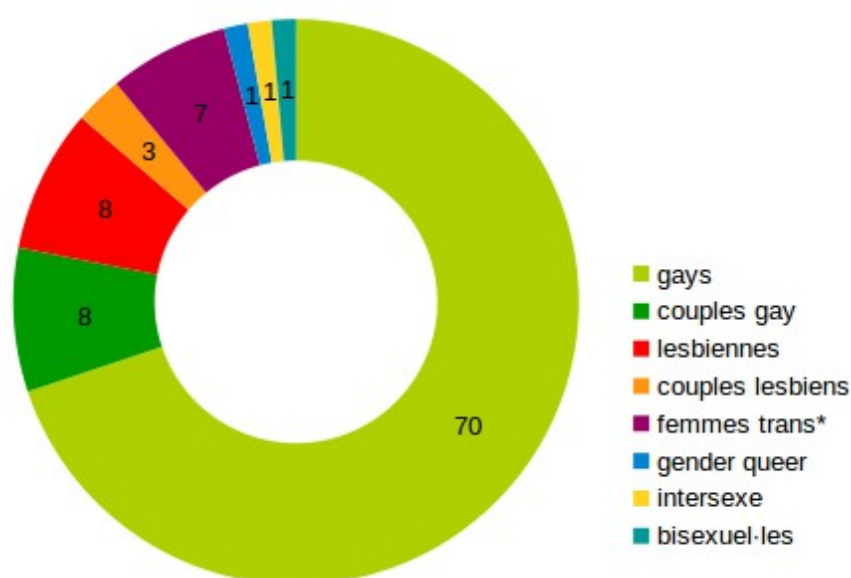
L'absence de mineur·es dans notre échantillon s'explique vraisemblablement par le fait que nous n'avons pas eu les moyens, au cours de cette recherche-action, de mettre en œuvre un travail spécifique à ce groupe qui fréquente d'autres espaces et bénéficie d'un autre type d'accompagnement auprès d'autres acteurs institutionnels et associatifs que les majeur·es: écoles et enseignant·es, travailleurs et travailleuses sociales, établissements médicaux et personnel soignant, centres de loisirs et éducateur·ices, ainsi que des tuteur·ices légal·es, services juridiques et conditions d'accueil spécialisées pour celles et ceux qui arrivent en Suisse non-accompagné·es (MNA). La communication visuelle du projet, comme les relais par les professionnel·les n'ont donc pas pu fonctionner auprès de cette population.

On peut néanmoins légitimement supposer que les spécificités liées à leur âge, en particulier l'exploration et le questionnement de son identité et de sa sexualité, entraînent des besoins spécifiques à ce groupe, et que les jeunes LGBTI+ font face à des vulnérabilités supplémentaires dans la découverte de leur OSIEGSB et le fait de pouvoir la vivre ouvertement.

⁷ SEM, *Commentaire sur la statistique en matière d'asile 2017*, Graphique 7: Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)

En effet, leurs conditions d'accueil en foyer d'hébergement collectif, une construction identitaire généralisée dans des normes sociales qui considèrent les OSIEGSB minoritaires comme « anormales », l'absence d'un·e proche aidant·e et/ou d'une personne de confiance avec qui aborder la question, le besoin de définition de soi et d'appartenance, mais aussi l'exotisation des personnes non-blanches dans certains milieux gays ainsi que l'atomisation liée à l'utilisation de sites de rencontre virtuels et anonymes, etc., sont des facteurs qui constituent le groupe des MNA LGBTI+ comme une population à haut risque notamment en termes d'isolement social et émotionnel, de prises de risque en matière de conduites sexuelles, et de suicide⁸. Il est donc très important de prévoir de développer un travail spécifique à ce groupe.

1.2.2. L'OSIEGSB



Notre échantillon présente une très forte sur-représentation des hommes cisgenres gays (78%) parmi les réfugié·es LGBTI+.

La visibilité sociale des différents groupes constituant le groupe des LGBTI+ se reproduit ici parfaitement : très forte visibilité des gays, puis très loin derrière les femmes cisgenres lesbiennes (11%), puis les femmes trans* (7%). Nous n'avons rencontré qu'une personne gender queer, une personne intersexe et une personne bisexuelle. Nous n'avons rencontré aucune homme trans*, ni aucune personne asexuelle.

Graphique 3 : Répartition selon l'auto-définition des personnes relativement à leur OSIEGSB (en%)

Notre échantillon présente une claire sous-représentation des femmes cisgenres lesbiennes, puisque les statistiques du SEM⁹ indiquent que les femmes cisgenres en général représentent 33,5 % des demandes totales (nous n'avons aucun point de comparaison pour les autres groupes mentionnés).

L'absence de statistiques précises sur ces demandes nous empêche de savoir si cette sous-représentation est due au fait qu'elles ne fréquentent pas notre permanence ou qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses à demander une protection, et pour quelles raisons. En effet, les femmes lesbiennes et bisexuelles sont l'objet de violations des droits humains similaires mais aussi différentes ou à un degré différent que les hommes gays, à cause de l'intersection entre leur genre et leur orientation sexuelle¹⁰. Elles sont particulièrement vulnérables aux contrôles et aux abus, du fait que les femmes sont opprimées dans de nombreux pays aux sociétés patriarcales. Leur criminalisation est également souvent amplifiée par d'autres lois pénales qui ont un impact disproportionné sur les femmes, telles que les lois qui criminalisent l'adultère, l'avortement et la prostitution et les lois qui permettent le mariage des enfants et le viol au sein mariage.

8 En Suisse, les personnes LGBTI+ tentent de se suicider 4 à 5 fois plus que les personnes non-LGBTI+ et plus de 50% de ces tentatives ont lieu avant l'âge de 20 ans (chiffres de la Fédération genevoise des associations LGBT).

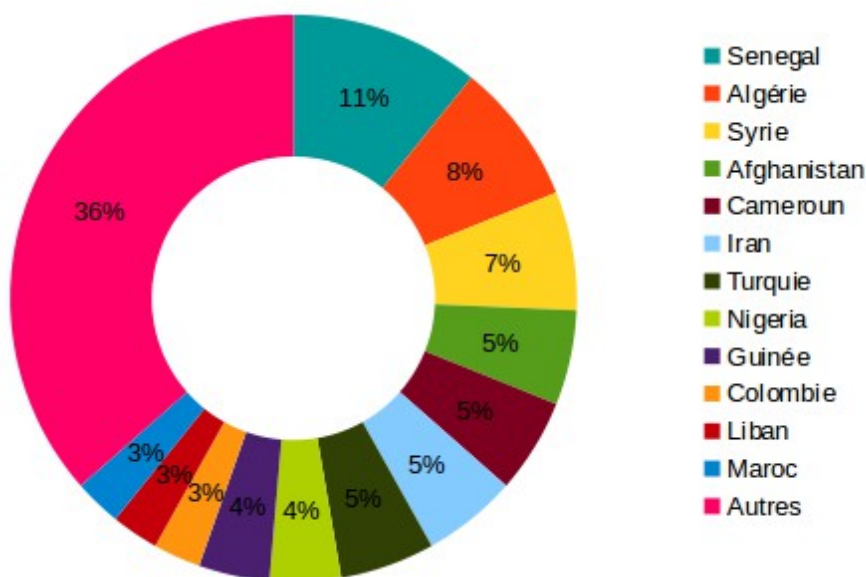
9 idem

10 Human Dignity Trust, *Breaking the silence. Criminalisation of Lesbians and Bisexual Women and its Impacts*, 2016

1.2.3. Le pays d'origine

Les personnes LGBTI+ rencontrées proviennent majoritairement de pays situés en Afrique de l'Ouest ou dans la zone MENA. Si la diversité d'OSIEGSB y est effectivement fortement discriminée socialement, voire interdite et/ou criminalisée, ce tableau selon les pays d'origine ne reflète que peu la carte mondiale de l'homophobie d'État¹¹ (NB : nous n'avons pas de telles données pour les discriminations liées à l'identité et l'expression de genre ou au sexe biologique). Il est important de noter que tous les continents sont représentés dans les pays d'origine de notre échantillon, y compris l'Europe (Kosovo et Bosnie) et l'Asie (Russie).

Graphique 4 : Répartition selon le pays d'origine (en%)



Cette répartition par origine géographique varie sensiblement mais pas complètement de celle de la population générale demandant l'asile en Suisse dont les principaux pays sont l'Érythrée (18,6 %), la Syrie (10,8 %), l'Afghanistan (6,7%), et la Turquie (4,7%)¹².

Les pays où les droits humains en général sont menacés sont aussi – et même souvent prioritairement – des pays où les droits des personnes LGBTI+ sont bafoués. Il semble donc logique que les principaux pays d'origine des personnes LGBTI+ correspondent aux tendances générales.

Par contre, il est surprenant qu'aucune personne provenant d'Érythrée n'ait contacté notre projet, alors même que ce pays est le premier pays d'origine des personnes demandant l'asile en Suisse, et que les relations homosexuelles y sont criminalisées et punies d'emprisonnement (lors du 2^e cycle de l'Examen Périodique Universel de 2014, la délégation érythréenne a clairement déclaré que les « relations sexuelles entre personnes de même sexe consentantes étaient contraires aux valeurs et à la culture de la société érythréenne »¹³).

Un élément d'explication est vraisemblablement la forte structuration de la communauté érythréenne à Genève, et le contrôle social qu'elle déploie sur ses membres. Il est donc très important de développer un travail spécifique à destination de cette communauté, dont les membres LGBTI+ continuent vraisemblablement à vivre caché-es. Nous n'avons jusqu'à présent pas réussi à développer des ateliers de sensibilisation LGBTI+ (cf. axe 3) au sein des cours de français délivrés auprès de cette communauté ; les obstacles invoqués par l'organisation en question étant d'ordre culturel et religieux.

1.2.4. Le type de permis

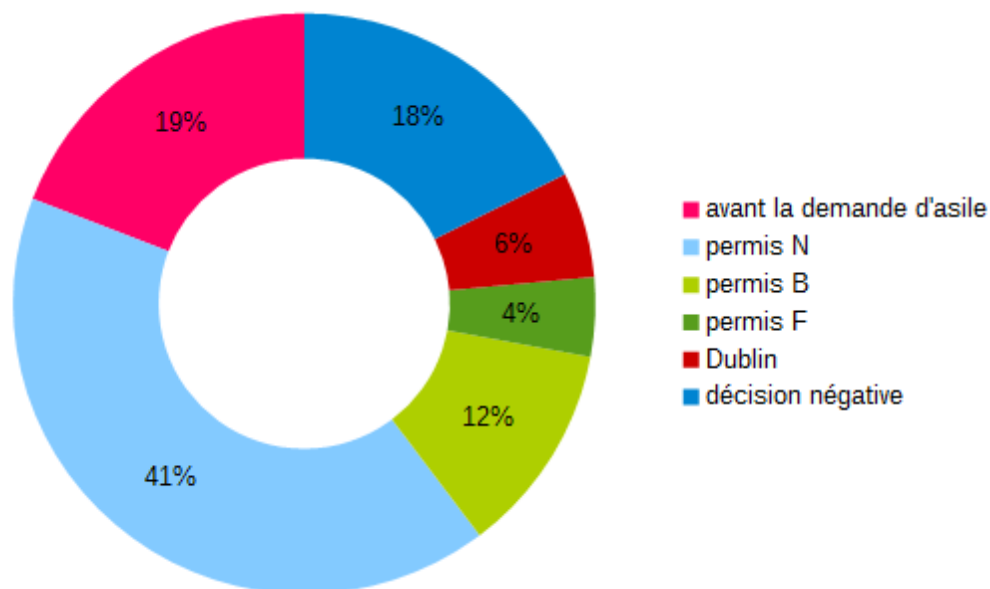
La classification selon le type de permis montre qu'une grande partie des personnes sur le territoire suisse nous contacte avant même de débuter leur procédure ou pendant leur procédure, une fois enregistrée leur

11 ILGA, carte *Criminalisation – droit à l'orientation sexuelle* (2017), <https://www.ilga.org/fr/carte-droit-orientation-sexuelle-criminalisation-2017>

12 SEM, *Commentaire sur la statistique en matière d'asile 2017*, Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

13 ILGA, *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur le droit à l'orientation sexuelle : criminalisation, protection et reconnaissance*, juin 2017.

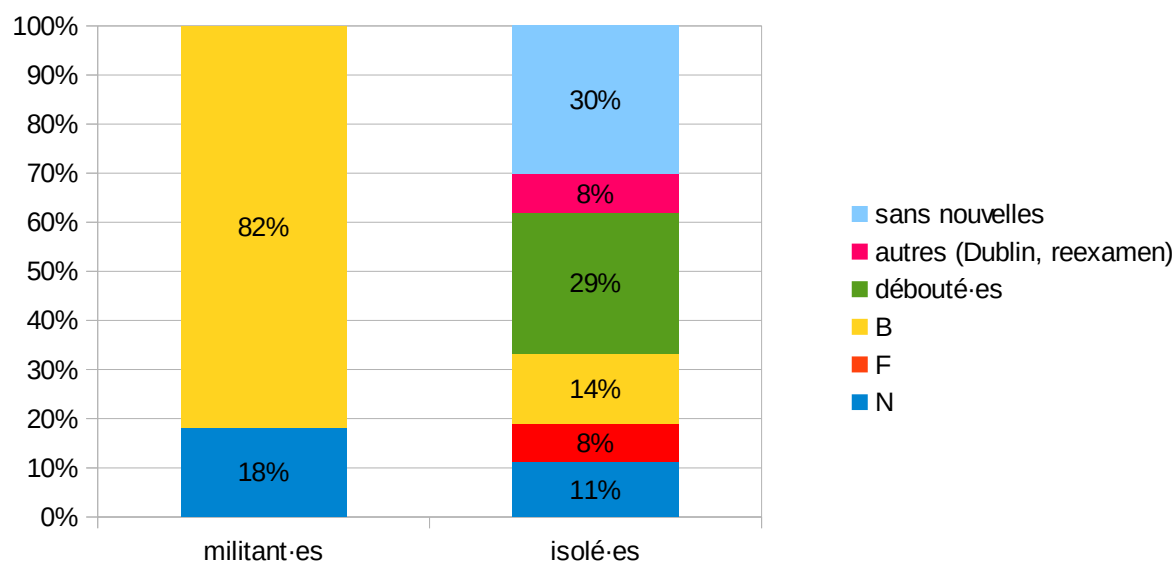
demande d'asile. La proportion est encore plus grande si on considère uniquement les demandes de l'année 2018. En effet, les personnes ayant une décision positive sont des personnes que j'ai rencontrées au début du projet et qui étaient déjà en Suisse depuis plusieurs années à ce moment-là. La proportion des personnes contactant le projet après avoir reçu une décision négative reste forte (18%). Les besoins des personnes et le soutien que nous pouvons leur apporter dépendent largement de leur statut et du moment de la procédure dans laquelle elles se trouvent lorsqu'elles nous contactent. Nous reviendrons sur ces points plus loin dans ce document.



Graphique 5 : Répartition selon type de permis au moment du premier contact (en%)

1.3. Profil-types : « militant·es » et « isolé·es »

D'après notre expérience de terrain, le critère de l'engagement militant pour les droits des personnes LGBTI+ dans le pays d'origine est un élément déterminant du parcours d'asile des personnes LGBTI+ demandant protection pour des motifs d'OSIEGSB.



Graphique 6 : Répartition des « militant·es » et « isolé·es » selon le type de permis obtenu (en%)

Parmi les personnes rencontrées, 11 (15%) fréquentaient activement les milieux LGBTI+ dans leur pays d'origine et 63 (85 %) n'avaient pas cette expérience d'engagement.

Sur ces 11 personnes, 2 sont encore en procédure (permis N) alors que 9 (82%) ont obtenu un permis B, dont 3 dans les 3 mois et 2 dans les 7 mois après le dépôt de leur demande.

Sur les 63 autres personnes, 22 % ont obtenu une protection, alors que 37 % ont obtenu une décision négative ou une non-entrée en matière Dublin et que 30 % ne sont plus en lien avec notre permanence.

On voit que l'engagement militant semble être un facteur de protection extrêmement fort. Vu tout ce qu'il implique en terme de visibilité, de facilité à raconter son histoire, de réseau sur lequel s'appuyer, etc., il est probable qu'il joue un rôle dans l'ensemble des demandes d'asiles quel que soit leur motif. Mais pour les demandes pour motifs d'OSIEGSB et vu l'invisibilité qui caractérise les réfugié·es LGBTI+, ce rôle semble crucial, et distingue deux profil-types de réfugié·es LGBTI+ : les « militant·es » et les « isolé·es ».

1.3.1. L'existence de preuves

Ceci s'explique tout d'abord par le fait que les « militant·es » ont généralement des preuves documentées de leur engagement (visibilité en tant que militant·es, participation aux réseaux internationaux, etc.) et des persécutions encourues du fait de cette visibilité (par exemple des campagnes de calomnie dans la presse, des arrestations, des menaces de mort prononcées publiquement à leur encontre, etc.).

Les « isolé·es », au contraire, ont souvent passé leur vie entière à ne surtout pas être visibles en tant que LGBTI+. Les persécutions ont souvent lieu dans le cadre familial ou dans l'environnement proche et les preuves documentées sont inexistantes. L'auto-identification de la personne en tant que LGBTI+ et son témoignage oral sont donc déterminants.

1.3.2. La révélation des motifs d'asile

La capacité à révéler ses motifs d'asile est évidemment cruciale puisque ce sont ces motifs qui vont être examinés pour décider si la personne doit bénéficier d'une protection. Or, si les « militant·es » acceptent, revendiquent et donc révèlent leur OSIEGSB et les persécutions qui y sont liées, ce n'est pas toujours le cas pour les « isolé·es ». Dans notre permanence, sur les 63 « isolé·es », 12 personnes (soit 19%) n'ont pas révélé leur OSIEGSB au cours de leur 1ère audition, c'est-à-dire 1 personne sur 5.

Le fait de devoir parler de sa sexualité en général, de détails intimes et privés devant des personnes étrangères est déjà en soi une difficulté à la parole.

Mais la stigmatisation des questions d'OSIEGSB, voire même leur criminalisation, dans les pays d'origine des requérant·es, rend la parole encore plus difficile, surtout si les personnes n'en ont encore jamais parlé et que c'est la première fois.

Beaucoup de personnes LGBTI+ ont construit leur identité dans la solitude, la dévalorisation, et le silence. Il est courant qu'elles développent un sentiment de honte de soi lié à l'internalisation de la désapprobation sociale liée à leurs identités et/ou pratiques, pouvant parfois aller jusqu'au déni et à l'expression d'attitudes explicitement LGBTI-phobes. Ce vécu dans la honte de soi rend extrêmement difficile pour les personnes de s'exprimer librement et ouvertement sur leur OSIEGSB.

Par ailleurs, toutes les personnes ont fait l'apprentissage de leur vulnérabilité en tant que LGBTI+ au cours de leur parcours. Elles ont intégré que la révélation de cette identité était synonyme de mise en danger, et ont aussi appris à développer les moyens de se protéger : se méfier des autres et cacher leur OSIEGSB. Ces mécanismes de survie et la peur de subir de nouvelles discriminations ne disparaissent pas simplement avec l'arrivée des personnes dans un nouveau pays.

D'autant plus que le cadre-même de la procédure n'offre pas de garanties suffisantes sur le niveau de sécurité par rapport aux questions d'OSIEGSB.

Aucun signe n'indique que les droits des personnes LGBTI+ sont protégés en Suisse, et que les persécutions sur la base de l'OSIEGSB y sont reconnues comme des motifs d'asile. De nombreux·es réfugié·es LGBTI+ « isolé·es » n'imaginent même pas que cela puisse être le cas.

Les conditions dans lesquelles iels sont accueilli·es (Centres d'enregistrement et de procédure et Centres fédéraux à partir de 2019) sont aussi un obstacle à la révélation de leurs motifs d'asile. Le récent rapport de l'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux sur la situation des demandeur·ses d'asile

LGBTI+ dans l'UE¹⁴ souligne la récurrence d'épisodes de violences LGBTI-phobes dans les centres de réception, que ce soit de la part d'autres réfugié·es, mais aussi du personnel d'accueil, du personnel de sécurité ou des services sociaux. Ces violences sont aussi bien d'ordre physique (coups) que d'ordre psychologique (menaces, insultes, exclusions, moqueries, regards) ou sexuel (harcèlements, attouchements, contraintes, viols). Pour les réfugié·es LGBTI+, le risque d'exposition à des discriminations et des violences reste présent, et le fait même que des violences puissent se produire maintient un niveau de danger élevé. Or, le fait de ne pas pouvoir se sentir en sécurité, en tant que LGBTI+, dans un cadre pourtant dédié à l'accueil des personnes en quête de protection, les pousse à ne pas prendre le risque de révéler leur OSIEGSB, vu que la protection des LGBTI+ ne leur semble vraisemblablement pas garantie en Suisse.

Les acteurs en jeu dans les procédures ne sont pas non plus identifiés comme des éléments sûrs. Pour de nombreuses personnes, les représentant·es du pouvoir incarnent une partie du danger, soit qu'ils aient été les agents responsables des persécutions subies, soit qu'ils ne les en aient pas protégé.

Par ailleurs, même si le SEM reconnaît que les auditions concernant les motifs de persécution liées au genre nécessitent des compétences particulières afin que soit établi un climat de confiance, permettant de lever les obstacles à la parole¹⁵, les personnes en charge des auditions ne reçoivent pas de formation obligatoire sur ces questions.

Les interprètes non plus. Pourtant, leur présence, en particulier si iels viennent du même pays et/ou de la même communauté, est souvent invoquée comme un obstacle à la parole, que ce soit par réactivation du sentiment de honte, par crainte qu'iel soit porteur·se des mêmes valeurs LGBTI-phobes et ait des comportements discriminants, ou encore par peur que cela soit révélé dans la communauté.

Pour toutes ces raisons, un grand nombre de personnes LGBTI+ ne révèlent pas leurs véritables motifs d'asile dès le début de leur procédure, mais ne le font que plus tard, une fois dans un canton, après avoir pu observer la relative acceptation sociale de ces identités en Suisse, choisir une personne de confiance avec qui en parler et vérifier que cela ne risquait pas de les mettre encore une fois en danger. Si c'est le cas, les personnes seront alors souvent mises en lien avec des associations LGBTI+, et notre organisation en particulier, qui les aident à écrire au SEM pour révéler leurs vrais motifs d'asile.

La Cour Européenne de Justice a jugé qu'étant donné la nature sensible de la question, il ne pouvait pas être conclu au manque de crédibilité de l'orientation sexuelle déclarée [il s'agissait de la demande d'un homme gay], simplement du fait que la personne, réticente à révéler des aspects intimes de sa vie, ne l'avait pas déclarée à la première occasion qui lui était donnée de le faire¹⁶. Malgré cette jurisprudence, notre expérience montre que la révélation tardive de OSIEGSB reste perçue avec suspicion par le SEM.

1.3.3. La nature des persécutions

La nature même des persécutions vécues par les personnes LGBTI+ rend parfois leur récit difficile voire impossible.

Un très grand nombre de personnes LGBTI+ ont vécu des violences sexuées¹⁷ (les « viols correctifs » notamment sont une persécution qui leur est spécifique). Or, « les victimes [de ces violences] développent souvent des mécanismes de protection pour pouvoir gérer leur vécu, parmi lesquelles l'occultation totale

14 Rapport de l'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux, *Current migration situation in the EU : Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum seekers*, mars 2017

15 SEM, *Manuel asile et retour*, D7 : *Persécutions liées au genre*. « En effet, alors que la description d'événements liés à un engagement politique ne pose généralement aucune difficulté particulière au requérant d'asile, l'évocation de mauvais traitements, de violences sexuelles ou de traitements dégradants est plus délicate. De nombreuses femmes - à l'instar des hommes - ressentent des difficultés à exposer de tels événements, de surcroît en présence de personnes qui leurs sont inconnues. Pour cette raison, l'acquisition de compétences particulières quant à l'attitude correcte à adopter face aux victimes de persécutions liées au genre est indispensable et le collaborateur/trice est tenu de suivre les formations spécifiques dispensées dans ce contexte. » (c'est nous qui soulignons).

16 CJUE, joined cases C148-150/13, A, B and C vs Staatssecretaris van Veiligheid en Justitie, 2 décembre 2014, para. 65

17 Nous reprenons ici la terminologie utilisée par Terre des Femmes et préférée au terme de « violences sexuelles » afin d'expliciter le fait que ces violences ne correspondent aucunement à des relations sexuelles, mais que les actes sexuels sont utilisés en tant qu'instrument de pouvoir pour rabaisser, humilier et blesser les victimes. cf. Terre des Femmes, *Les femmes dans la procédure d'asile en Suisse*, 2011.

des événements et l'oubli (refoulement) ou la contestation des faits (comportements de déni), ce qui a naturellement des répercussions importantes sur les auditions, et par la suite l'évaluation du dossier et la reconnaissance de la nécessité d'asile. »¹⁸

Enfin, certaines persécutions spécifiques aux LGBTI+ sont encore très mal prises en compte et donc très mal protégées. Ainsi, toutes les stratégies d'évitement et tous les renoncements mis en œuvre par les personnes afin de ne pas risquer des persécutions – allant parfois jusqu'à renoncer à avoir une vie sexuelle ou même à se forcer à avoir une sexualité hétérosexuelle ou à nier son identité profonde de genre – et l'impossibilité de mener leur vie et la pression psychique insupportable qui en découlent ne sont absolument pas reconnues comme des motifs valant protection, contrairement aux lignes directrices édictées par le UNHCR¹⁹ selon lesquels : « Une analyse correcte visant à déterminer si un demandeur LGBTI est un réfugié en vertu de la Convention de 1951 doit partir du principe que les demandeurs ont le droit de vivre en société avec l'identité qui est la leur et qu'ils n'ont pas à la cacher. [...] L'obligation de dissimuler son orientation sexuelle et/ou son identité de genre peut aussi générer d'importants préjudices psychologiques et autres. Les attitudes, les normes et les valeurs discriminatoires et désapprouvées peuvent avoir de graves effets sur la santé mentale et physique des personnes LGBTI et peut dans certains cas aboutir à une situation intolérable équivalant à une persécution. »

1.3.4. L'examen de la vraisemblance

L'auto-identification en tant que personne LGBTI+ n'est pas non plus une évidence pour de nombreuses personnes « isolées ». La découverte de soi est un long voyage et il est possible que la personne ne soit qu'au début de son processus de découverte de ces éléments de son identité. Ainsi, sa formulation à soi-même en tant que LGBTI+ (ou autre terme utilisé dans son pays d'origine) n'a peut-être pas eu lieu au moment de sa demande d'asile - d'autant plus si la personne a dû refouler son identité pour pouvoir survivre jusqu'ici.

Il est donc possible que, ayant vécu des persécutions parce que les autres la percevaient comme différente, elle-même ne sache pas d'où provient cette différence perçue par ses persécuteurs.

Il est possible également que les références à sa disposition ne décrivent pas forcément son expérience, et que son auto-identification évolue en même temps qu'elle découvre d'autres possibles ; ainsi, une personne du groupe s'autodéfinissait à son arrivée en Suisse comme un homme gay parce qu'elle « aimait » s'habiller en femme avant de rencontrer des personnes trans*, et de s'auto-définir comme femme trans*, ce qui correspond à l'expérience qu'elle a toujours vécue.

Ces processus de découverte individuelle – et les processus de déni qui peuvent les accompagner – expliquent que, même si les personnes arrivent à parler de leur OSIEGSB, elles peuvent avoir des difficultés à fournir des informations détaillées, explicites et cohérentes. Or, ceci est souvent interprété comme un signe d'invraisemblance par les personnes en charge de l'examen de la demande d'asile, et motive les décisions de refus.

L'interprétation peut aussi amener un biais dans les propos retranscrits pour ces demandes. En effet, dans de nombreux pays, le vocabulaire courant relatif aux questions d'OSIEGSB relève du domaine de l'injure. Il est donc extrêmement vraisemblable que l'interprète ne connaisse pas le vocabulaire adapté et respectueux, si elle n'a pas travaillé ce champ linguistique en amont. On peut imaginer que le fait d'être qualifié par des mots insultants est un obstacle fort au fait de pouvoir s'exprimer librement et en détail sur son intimité. Par ailleurs, il est vraisemblable que l'interprète ne saura pas non plus traduire la finesse de l'auto-identification retenue par la personne, dans sa langue d'origine comme d'arrivée. En effet, on comprend bien en français, que ce n'est pas la même chose de s'auto-définir comme « homosexuel », comme « gay » ou comme « pédé », et que ces appellations donnent des informations sur le vécu de la personne qui ne sont pas les mêmes et qui sont des éléments pourtant déterminants dans l'examen de la vraisemblance des demandes de protection pratiqué par le SEM.

Les personnes qui auditionnent les réfugiés – comme le reste de la société – n'ont également souvent qu'une connaissance et une compréhension limitée des sexualités, des genres et des réalités des expériences de vie des personnes LGBTI+.

Ceci favorise des questions et des évaluations basées sur des critères stéréotypiques, par exemple sur les pratiques et les connaissances du milieu LGBTI+ que les réfugiés devraient avoir, la manière dont ils

18 Ibid. p.12

19 UNHCR, op.cit.

auraient dû se cacher dans leur pays d'origine, la manière dont iels devraient être « out » dans leur pays d'accueil, les risques qu'iels auraient dû éviter de prendre, etc. qui rendent suspectes les demandes des personnes qui ne correspondraient pas à ces schémas attendus. Malgré le jugement de la CJUE²⁰ qui interdit de baser l'évaluation des demandes sur ces critères, on constate que cela reste une pratique courante en Suisse²¹ et en Europe en général²².

Il est extrêmement de rappeler que les critères correspondant aux expériences hétérosexuelles et cisgenres ne peuvent pas être utilisés pour évaluer ces récits LGBTI+. La façon dont les hommes et les femmes hétérosexuelles et cisgenres se comportent, s'aiment, s'engagent dans la sexualité, se perçoivent soi-même dans un certain contexte, etc. ne peuvent pas servir de critères d'évaluation aux expériences de personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres, non-binaires ou intersexes qui risquent des persécutions pour ce qu'elles sont. De ce fait, il est extrêmement important que toutes les personnes engagées dans la procédure d'asile (juristes, auditionneur·ses, décideur·ses et interprètes) soient formées à poser des questions qui permettent véritablement d'appréhender ces récits, favorisent la parole et surtout l'articulation de réponses qui font sens dans les vécus LGBTI+.

1.3.5. Le réseau de soutien

Enfin, une différence importante entre ces deux profils est également l'accès à un réseau et le soutien que les personnes pourront y trouver.

Les « militant·es » appartenaient dans leur pays à la communauté LGBTI+ locale et souvent également internationale (participation à des colloques de l'ILGA, etc.). Si elles n'ont pas déjà préparé leur départ en lien avec cette communauté, elles vont - au plus tard en arrivant en Suisse - la chercher, la trouver et solliciter son soutien. Ainsi, la totalité des personnes militantes rencontrées s'était mise en lien avec les associations LGBTI+ genevoises ou avec d'autres réseaux de soutien aux droits humains avant le dépôt de leur demande d'asile. Elles peuvent donc s'appuyer sur un réseau qui leur assure un soutien juridique, pratique voire financier, mais aussi moral, émotionnel et social.

Pour les « isolé·es », l'accès à ce soutien est rendu extrêmement difficile. Selon leur parcours individuel et leurs liens antérieurs avec une communauté LGBTI+ avant leur départ, iels ne vont pas nécessairement supposer qu'il existe un réseau LGBTI+ dans leur pays d'arrivée, ne vont pas le chercher, ou alors ne vont pas vouloir le fréquenter, parfois par peur d'y être vu·es. Dans le même temps, iels vont généralement fuir leur communauté nationale d'origine qui est pour iels synonyme de danger. Ce faisant, iels se coupent aussi d'une ressource primordiale pour toute personne arrivant dans un nouveau pays. Cet isolement et l'absence de soutien qui en découlent augmente encore leur vulnérabilité au danger, au trauma et obère également leur capacité à faire valoir leur droit à bénéficier d'une protection.

20 CJUE, joined cases C148-150/13, *A, B and C vs Staatssecretaris van Veiligheid en Justitie*, 2 décembre 2014, para. 65

21 « Examen de la vraisemblance et des risques de persécutions chez les personnes LGBTI », Denise Graf d'Amnesty International, exposé présenté dans le cadre de la formation continue juridique de l'OSAR du jeudi 29 mars 2018

22 Entre autres exemples, la décision négative rendue en Autriche envers un demandeur d'asile afghan gay : « «Ni la façon dont vous marchez, ni la manière dont vous agissez ou vous êtes habillé ne révèlent que vous pouvez être homosexuel», a écrit le responsable dans son rapport justifiant le rejet de la demande d'asile. », Le Matin, 15.08.2018 : <https://www.lematin.ch/monde/asile-refuse-agit-gay/story/31532982>

2. l'accueil et le suivi individuel

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- PROPOSER UN ESPACE SÛR ET CONFIDENTIEL D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN
- ORIENTER LES PERSONNES DANS LE RÉSEAU EXISTANT
- DÉVELOPPER L'ACCÈS À DES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS

2.1. Cadre général

2.1.1. Lieu et sécurité

Une permanence d'accueil et de suivi individuel a été mise en place dès le début de la phase de recherche du projet, comme point de contact principal avec notre « groupe-cible ». Les enjeux majeurs étaient son accessibilité pour des personnes jusqu'alors invisibles, et qui souhaiteraient vraisemblablement le rester, ainsi que la garantie de leur sécurité. Nous avons choisi de l'établir dans les locaux de l'association 360 (association LGBT), aux Pâquis. Ce lieu, bien que connu comme LGBTI+, mais difficilement identifiable par son seul aspect extérieur neutre, a été préféré à une association du domaine de l'asile. En effet, de par les contraintes de publicisation du projet pour atteindre les réfugié-es LGBTI+, il a été estimé qu'un bureau dans une association majoritairement fréquentée par des réfugié-es aurait finalement plus contribué à exposer les personnes fréquentant la permanence comme LGBTI+, et les en aurait donc potentiellement éloignées. Si les personnes le souhaitent – ce fût le cas pour 2 personnes non « out » auprès de leur famille et de leur communauté – les rencontres peuvent avoir lieu à l'extérieur, dans des cafés par exemple.

La permanence était tout d'abord ouverte tous les jeudis après-midi entre 14h et 18h ou sur RV. Mais très peu de personnes se sont présentées spontanément ; la plupart ont d'abord pris contact par téléphone, whatsapp, facebook ou email. Aujourd'hui, les rencontres se font uniquement sur RV.

Les personnes sont reçues en entretien individuel, dans un cadre sûr, confidentiel, et anonyme. Elles sont accueillies, écoutées, guidées dans leurs questions, et orientées vers les acteurs compétents du réseau, après préparation voire accompagnement à ces entrevues.

Au cours du projet, 61 personnes ont été rencontrées « en personne ». Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, les échanges se sont fait par email, téléphone ou whatsapp.

2.1.2. Communication et visibilité

Le flyer « Tu n'es pas seul·e » informe les réfugié-es LGBTI+ sur notre projet.

Il les invite à nous contacter pour trouver du soutien, tout en leur garantissant la confidentialité. Le texte est écrit dans les 6 langues les plus parlées parmi les réfugié-es à Genève : français, anglais, tigrinya, arabe, espagnol, farsi.

Tirés à 2000 exemplaires, ces flyers ont été distribués dans tous les lieux spécialisés dans l'accueil des réfugié-es, les lieux fréquentés par des réfugié-es, ainsi que les associations et les lieux dédiés à ou fréquentés par la communauté LGBTI+ à Genève.

Notre permanence est également visible sur le web et les réseaux sociaux :

- page Facebook Asile LGBT Genève (852 ami·es au 31.12.2018)
- site web : <https://lgbt.asile.ch>
- sur le portail Bonjour Genève mis en place par l'Hospice Général à l'attention des primo-arrivant·es
- et relayée par de nombreux sites d'autres organisations travaillant sur ces questions.

nous le pouvions, de les mettre en lien avec des acteurs locaux susceptibles de les soutenir sur place ou pendant leur trajet.

Les principaux pays d'origine de ces personnes sont : le Maroc (25 % de ces demandes), l'Algérie (22%), la Tunisie (9%) et le Cameroun (8%), pays d'origine pour lesquels il reste très difficile de faire reconnaître le besoin de protection pour motifs d'OSIEGSB, alors même que la stigmatisation sociale et la criminalisation légale y sont extrêmement fortes.

Pour les personnes déjà en Suisse, et auprès desquelles s'est concentrée notre action, les principaux besoins exprimés étaient le soutien juridique, le fait de pouvoir être soi et de bénéficier de prises en charge respectueuses de la globalité de son identité, l'accès à un logement sécurisé, et les liens avec d'autres personnes LGBTI+.

Par ailleurs, nous avons également constitué un fonds de soutien (financé par les activités du groupe de pairs, cf. axe 1. point 4.) qui nous a permis d'apporter un petit soutien financier pour certaines démarches et besoins : avance des frais de recours juridiques, frais de cantine des personnes en apprentissage, achat de livres pour les personnes en formation, soutien aux activités pour les enfants, etc. Le sentiment de sécurité induit par l'existence de ce fonds est très fort pour les personnes qui savent qu'elles pourront trouver une assistance en cas de besoin.

2.2.1. Soutien juridique

La préoccupation principale pour toutes les personnes qui nous ont contactées est la reconnaissance de leur besoin de protection. Les questions d'ordre juridique sont donc leur priorité.

De manière générale, plus l'accompagnement juridique est fait tôt au cours de la procédure - voire même avant le dépôt de la demande d'asile - plus les chances augmentent pour les personnes LGBTI+ de pouvoir faire valoir leur droit à bénéficier d'une protection.

En effet, cela permet à la fois de préparer le dossier d'asile en collectant les pièces (documents et informations sur le pays) qui vont aider la personne à prouver son besoin de protection, mais aussi de préparer l'audition en aidant la personne à ordonner son récit de vie. Vu les difficultés évoquées plus haut en terme de preuves, de récit et de vraisemblance, cet accompagnement peut s'avérer crucial pour beaucoup de personnes.

Nous ne réalisons pas ce soutien juridique au sein de notre permanence, domaine dans lequel nous n'avons pas les compétences nécessaires. Nous orientons les personnes vers les juristes et avocat-es du réseau (bureaux de consultation juridique, avocate de l'association LGBT 360, avocat-es du Groupe Sida Genève, etc.) qui nous semblent les plus adapté-es selon les profils des demandes (difficultés relevant du droit d'asile pur, défis liés à la preuve de l'OSIEGSB, problématique de VIH, etc.).

Si les personnes sont venues nous voir avant leur attribution cantonale et qu'elles le souhaitent, nous écrivons des courriers au SEM demandant une attribution à Genève, afin qu'elles puissent continuer à être soutenues par notre organisation. Cela a pour le moment été suivi d'effets dans 95 % des cas.

Nous travaillons ensuite en collaboration avec ces juristes et avocat-es pour la constitution des dossiers. En effet, la confiance et les liens qui se tissent à travers une fréquentation régulière entre les réfugié-es et notre équipe (permanence d'accueil et activités du groupe de pairs) nous permettent d'accéder à des informations sur le passé ou le présent des personnes qu'elles n'auront pas forcément jugées déterminantes - et donc nécessaires de révéler à leur mandataire - mais qui sont parfois des éléments très importants à mettre en avant dans leurs dossiers. Par ailleurs, notre expertise sur les spécificités de ces demandes, leurs enjeux et leurs défis reste pour le moment quasiment unique à Genève.

Cette façon de travailler a néanmoins l'inconvénient de multiplier les échanges d'informations et donc aussi le temps de travail de chacun-e. Par ailleurs, si la majorité de nos interlocuteur-ices sont tout à fait bienveillant-es sur ces questions d'OSIEGSB, leur approche reste globalement hétéro-cis-normative (cf axe 2. point 1.1.) et ceci peut être un obstacle à l'expression et à la compréhension des parcours au sein de ces identités stigmatisées, surtout dans un contexte de surcharge de travail généralisé tel qu'il existe aujourd'hui dans le domaine de l'asile.

Il nous semble donc pertinent et nécessaire d'internaliser cet aspect crucial qu'est l'accompagnement juridique au spectre d'action du projet.

2.2.2. Pouvoir être LGBTI+

Toutes les personnes rencontrées – quels que soient leur parcours et la façon dont elles vivent ou non ouvertement leur OSIEGSB - s'adressent à notre organisation car elles savent qu'elles y seront accueillies dans la globalité de leur identité, et qu'elles n'ont pas à craindre d'y être mal reçues, discriminées, refusées. Elles n'ont pas besoin d'être en alerte et cela les soulage. Certaines sont même venues des cantons de Neuchâtel ou même de St-Gall, ce qui montre assez le déficit d'acteurs de confiance vers lesquels elles identifient pouvoir se tourner pour trouver écoute et soutien.

Plusieurs personnes sont venues vers notre organisation pour y faire leur coming-out et trouver du soutien dans cette démarche. La plupart du temps, ce sont des personnes qui sont très liées avec leur communauté d'origine ou leur famille et qui n'ont jamais pu trouver l'espace propice à l'expression de leur identité. Notre organisation est le seul lieu où elles peuvent l'exprimer ; elle est donc très importante pour elles.

Dans ce type de situation, notre travail consiste surtout à donner confiance à la personne pour qu'elle ose se définir ouvertement comme LGBTI+ afin d'obtenir l'accompagnement qui correspond à ses besoins. Parfois, la crainte est tellement forte, qu'elles refusent de parler à d'autres acteurs - même à des juristes que nous leur conseillons -, mais souvent, cela va être le premier pas d'un processus de coming-out plus large dans lequel nous allons les accompagner.

D'autres personnes font appel à notre projet, parce qu'elles n'ont pas ressenti, dans les services généralistes, la sécurité et l'ouverture nécessaires à l'expression de leur situation, i.e. à l'expression de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, mais aussi parfois de leur statut sérologique, de leur état civil, de leur expression de genre, etc. D'autres encore ont eu une expérience problématique au sein du réseau et ne souhaitent plus consulter de ressources généralistes.

Outre cet accueil et soutien psycho-social, les tâches que nous effectuons relèvent du soutien administratif : explication des courriers reçus, aide à la rédaction de courriers et à la constitution de dossiers pour trouver un logement, demandes de changement de prénom légal pour les personnes trans*, recherche de solutions dans les situations du quotidien : comment payer les livres scolaires, les frais de cantine, à quelle heure est ouverte telle permanence, etc.

De manière générale, notre travail consiste surtout à réorienter les personnes vers les acteurs de notre réseau d'allié-es (c'est-à-dire des acteurs identifiés comme LGBTI-friendly) où nous savons qu'elles pourront exprimer leur OSIEGSB en toute sécurité et être correctement prises en charge dans leurs besoins (pys, juristes, etc.). Généralement, nous prenons contact en amont avec les professionnel·les en question afin de les prévenir de leur venue et de ses principaux enjeux, et de s'assurer que les personnes pourront exprimer leur besoin et recevront une réponse adaptée.

L'autre partie du travail consiste également à reprendre avec les professionnel·les généralistes en question les prises en charge qui ont invisibilisé, négligé ou méprisé les spécificités des situations et des besoins auxquels les réfugié·es LGBTI+ sont confronté·es, et de les accompagner au développement de réponses respectueuses et adaptées (cf. axe 2. point 3).

2.2.3. Le logement sécurisé

Toutes les personnes rencontrées – comme la majorité des réfugié·es en général – souhaitent quitter le foyer pour accéder à des logements individuels car sécurisés. En effet, pour les réfugié·es LGBTI+, le foyer est un lieu d'exposition à des discriminations et des risques de violences dans son quotidien, sur son propre lieu de vie, que ce soit de la part des autres habitant·es ou du personnel d'encadrement. Toutes les personnes que nous avons rencontrées ont vécu des épisodes de violences psychologiques ou physiques : rires, mises à l'écart, commentaires, observations, insultes, questions insistantes, contrôles répétés des permis, vérification de la chambre par une patrouille de 5 agents de sécurité, proposition de sexe tarifé, se faire suivre, attouchements, etc.

En écho à ces situations se trouve aussi la violence liée à la minimisation de ces événements par l'encadrement (cf. axe 2. point 1.1.2.), qui ne les reconnaît pas comme tels, voire retourne la responsabilité sur la personne elle-même. Pour les réfugié·es LGBTI+, il est clair que le personnel du foyer n'est pas un acteur qui veille à leur sécurité ni ne la garantit.

Nous avons essayé de mettre en place un travail spécifique sur le logement avec l'Hospice Général (cf. axe 2. point 3.4.), mais celui-ci n'a pas (encore) abouti, les responsables de l'hébergement reproduisant l'invisibilisation de ces violences par des analyses et des conduites hétéro-cis-sexistes, et ne considérant pas devoir agir face à des événements qu'ils ne considèrent pas comme des violences.

2.2.4. Lien social et émotionnel

Enfin, le dernier besoin exprimé est le besoin de liens avec d'autres personnes LGBTI+, et de liens en général, pour lutter contre l'isolement émotionnel et social qui caractérise ces réfugié·es. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, iels vont généralement fuir leur communauté nationale d'origine qui est pour iels synonyme de danger. Ce faisant, iels se coupent aussi d'une ressource primordiale pour toute personne arrivant dans un nouveau pays. Cet isolement augmente encore leur vulnérabilité au danger et au trauma, et se répercute sur leur état de santé, notamment mentale et sociale (faculté d'intégration, sentiment de compétences, etc.)

Nous avons essayé d'y répondre par deux actions décrites ci-dessous : le programme de parrainage et le groupe de pairs.

3. le programme de parrainage

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- ROMPRE ET/OU PRÉVENIR L'ISOLEMENT ÉMOTIONNEL ET SOCIAL
- CRÉER UN QUOTIDIEN PLUS SÛR, PLUS ACCUEILLANT ET PLUS DIVERSIFIÉ
- DÉVELOPPER DES LIENS DANS LA COMMUNAUTÉ LGBTI+ LOCALE

Lancé en janvier 2017, le programme a rencontré un grand succès vu qu'une soixantaine de personnes nous ont tout de suite contactées pour avoir des informations et/ou participer, puis une trentaine d'autres personnes tout au long de l'année. Les profils de ces potentiel·les parrains/marraines étaient extrêmement variés, allant de 20 ans à 70 ans environ, tous milieux confondus (étudiant·es, professionnel·les ou retraité·es).

Une personne a été engagée pour mener la sélection des parrains et marraines et la coordination du programme. Vu les situations extrêmement défavorisées dans lesquelles la plupart des personnes réfugiées se trouvent de par leur parcours traumatiques, les incertitudes juridiques et administratives auxquelles elles sont confrontées et les conditions matérielles dans lesquelles elles sont obligées de vivre, il était primordial pour nous de leur assurer un cadre sûr qui ne les exposerait pas à des risques de violence, notamment psychologiques ou des situations de dépendance en tout genre.

Au total, 12 personnes ont été recrutées comme parrains/marraines potentiel·les. Ces personnes s'engageaient à contacter la personne parrainée de façon hebdomadaire et à la rencontrer au moins deux fois par mois sur une durée minimale de 6 mois. Par ailleurs, un suivi était également prévu de façon régulière avec le coordinateur du programme.

Malgré l'intérêt général suscité par le projet et les nombreux encouragements reçus, ce programme de parrainage n'a pas su/pu trouver sa place dans sa configuration initialement prévue. Mis à part deux accompagnements qui se passent très bien et où les personnes se voient très régulièrement pour toutes sortes d'activités, et sont soutenues dans leurs démarches scolaires, juridiques, etc., la plupart des accompagnements ont fini par pecloter après quelques mois. La majorité des parrains/marraines n'a pas véritablement pris ce rôle au sérieux et ne s'est pas rendue disponibles pour la personne qu'iels s'étaient engagé·es à accompagner. Les personnes réfugiées n'ont pas toujours vu un sens à cet accompagnement qui ne répondait pas à leurs besoins principaux – hébergement, travail, soutien dans leur demande d'asile, etc.

Après 6 mois expérimentaux, l'inadéquation de la pratique aux objectifs fixés nous a poussé à arrêter le programme, malgré sa pertinence et un intérêt certain de nombreuses personnes qui nous contactent encore pour y participer.

4. le groupe de pairs réfugié·es LGBTI+

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- PROPOSER UN ESPACE D'ACCUEIL, DE PARTAGE ET DE LIEN PAR ET POUR DES RÉFUGIÉ·ES LGBTI+
- PERMETTRE LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉ·ES LGBTI+ AUX PROCESSUS DE RÉALISATION DES CHANGEMENTS SOCIAUX QUI LES CONCERNENT
- FAIRE RECONNAÎTRE LE GROUPE ET SES MEMBRES COMME EXPERT·ES DE LEUR SITUATION

4.1. Vie du groupe

4.1.1. Constitution du groupe

L'existence d'un espace de définition, d'articulation et d'expression de la parole des réfugié·es LGBTI+ sur les conditions qu'ils vivent et les changements qu'ils souhaitent a été depuis le départ pensée et recherchée comme une modalité primordiale d'action, visant l'inclusion démocratique de ce groupe vulnérable et minorisé légalement (obstacles liés au statut juridique et privation des droits politiques formels) et socialement (double appartenance à des profils stigmatisés et conditions matérielles et psychosociales défavorisées), la reconnaissance de l'appartenance de ses membres à notre société et de leur légitimité à en co-définir les critères du vivre-ensemble.

Le groupe de pairs est donc un projet central de ce travail. Il est né au cours des entretiens collectifs organisés pendant la phase de recherche. Face aux difficultés auxquelles ils faisaient face, quelques réfugié·es LGBTI+ rencontré·es - majoritairement militant·es des droits LGBTI+ dans les pays qu'ils avaient quittés - avaient souhaité s'organiser afin d'améliorer leurs conditions d'existence et celles des personnes qui allaient arriver après ell·eux.

Des réunions ont été organisées sur une base régulière afin de définir les objectifs, les modes d'action et d'organisation du groupe, etc. Dès le début, cet espace a été posé comme ouvert à toutes les personnes réfugié·es LGBTI+ qui souhaitaient le rejoindre. La participation au groupe a donc été proposée à chaque nouvelle personne contactant la permanence.

4.1.2. Obstacles et besoins

Assez vite sont apparus un certain nombre d'obstacles au fonctionnement du groupe et à la capacité de ses membres à s'y engager, qui ont empêché la mise en place d'une dynamique constructive d'action.

4.1.2.1. Le plus petit dénominateur commun

En effet, le groupe est constitué de personnes dont l'unique caractéristique commune est de partager cette double identité de réfugié·e LGBTI+. Il ne s'agit pas d'un groupe affinitaire et ses membres ne se sont pas choisis.

Un certain nombre d'entre ell·eux sont des militant·es habitué·es à s'organiser tandis que d'autres n'ont jamais participé à une réunion et n'ont pas nécessairement les outils pour agir collectivement. Ces différences d'expériences ont entraîné des sentiments de frustration chez tou·tes : un sentiment de perdre son temps pour les militant·es qui avaient chacun·e une idée très claire - et pas forcément convergente - de ce qui devait être fait et pour lesquelles cela n'avancait pas assez vite, et un sentiment de ne pas se sentir légitimes et de ne pas trouver sa place pour cell·eux qui ne s'étaient jamais organisé·es collectivement. Ceci a mené à des conflits, notamment sur les stratégies à adopter et les priorités à traiter. Les quatre personnes à la base de ce projet l'ont d'ailleurs abandonné après quelques mois.

4.1.2.2. La situation de vulnérabilité comme obstacle à l'action

Par ailleurs, toutes les personnes qui composent le groupe restent, de manière diverses, extrêmement vulnérables, que ce soit légalement (incertitude quant à l'issue de leur demande d'asile, instance de renvoi pour certain·es, etc.) ou socialement (confrontation à des problématiques de survie qui priment sur la présence au groupe, exposition aux discriminations, précarité économique générale, personnes à l'aide d'urgence, etc.) et cela se répercute sur leur état de santé physiologique et psychologique (presque toutes les personnes sont passées par des épisodes dépressifs sévères). Cette fatigue générale peut empêcher les personnes de trouver l'énergie de participer au groupe. Elle se traduit aussi par le fait que certain·es souhaitent passer à autre chose une fois qu'ils ont reçu une réponse positive à leur demande d'asile. L'absentéisme qui a pu en découler a aussi été une source de frustration pour les personnes présentes qui avaient l'impression de, malgré leurs problèmes, faire l'effort de s'engager tandis que les autres ne faisaient rien.

4.1.2.3. Déficit de construction et syndrome du disque rayé

Ainsi, quelles qu'aient été leurs expériences militantes antérieures et leurs désirs de s'engager et de participer, les membres du groupe ont toutes eu des difficultés à assurer une présence constante et des responsabilités suivies. Dans ce contexte, le groupe n'a pas réussi à trouver un ancrage. Chaque vague de présence faisait renaître l'enthousiasme et les discussions sur les objectifs, les actions à mener, les modes d'organisation, etc., tandis que les absences suivantes renourrissaient la frustration des présent·es. Le groupe ne parvenait pas à se construire ou à capitaliser des expériences ou des décisions.

Pendant toute la première année, s'est ainsi maintenue une tension entre la volonté que ce groupe soit un acteur présent, actif et reconnu, et les contraintes concrètes qui n'ont pas permis cette construction, entraînant un certain découragement et un essoufflement. Les réunions ont quand même toujours été maintenues, à des rythmes variés (de une fois par semaine à une fois par mois) avec un nombre de présent·es oscillant entre 0 et 15 personnes.

4.1.2.4. Les allié·es : quelle légitimité pour quelle place dans le groupe ?

Vu cette situation et ces obstacles, je me suis assez vite trouvée, en tant que coordinatrice, dans un dilemme quant à mon rôle au sein de ce groupe. En tant que personne non-concernée, j'avais conçu ma place, dans ce groupe comme une alliée, c'est-à-dire comme une facilitatrice visant à rendre possible l'existence du groupe et la mise en pratique de ses décisions, par la mise à disposition des ressources nécessaires. Les rapports de domination en jeu (race, statut légal, etc.) et le cadre-même de l'action (travail salarié pour moi vs. engagement bénévole pour les membres du groupe) posaient pour moi des limites claires à une participation au sein de ce groupe qui s'organisait par et pour des réfugié·es LGBTI+, dont je ne faisais pas partie.

Les difficultés énoncées plus haut, clairement sous-estimées, ont imposé de repenser la question de la place des personnes non-concernées (équipe et bénévoles) au sein de ce groupe, ainsi que des attentes de chacun de ses membres envers le groupe et les autres personnes qui y participent. Un rôle actif de soutien et de coordination du groupe par les personnes non-concernées a été validé par les membres.

4.1.3. Compétences et atouts

L'année 2018 a vu le groupe se développer de 4 membres actif·ves en début d'année à 13 membres actif·ves au moment où nous écrivons ce rapport, avec plus 6 personnes qui gravitent autour sans prendre part à toutes ses activités, et des réunions régulières hebdomadaires de plus de 2 heures.

4.1.3.1. Les moments de rencontre entre pairs

Un focus sur l'organisation d'activités et de convivialités entre les membres du groupe a permis de développer des moments de rencontre plutôt que d'organisation, laissant ainsi le temps aux personnes de se connaître et d'envisager ce qu'elles souhaiteraient faire, avec qui et comment.

Dans ce processus, les déplacements aux Pride de Lugano et de Zürich ont été des moments extrêmement

forts de constitution du groupe. Pour beaucoup, c'était la toute première fois qu'ils se rassemblaient de cette façon, avec d'autres personnes LGBTI+, de manière visible, dans l'espace public pour manifester leur présence, leur fierté et leurs droits. "Et les gens nous applaudissaient". Le fait de vivre ces moments extrêmement forts ont participé à la construction d'un commun et d'une reconnaissance de la légitimité à s'organiser ensemble.

La multiplication des sollicitations du groupe à intervenir dans divers événements tout au long de l'année 2018 (cf. infra) a également participé au maintien de cette dynamique.

4.1.3.2. Le renforcement du cadre

L'engagement sans faille de nos super bénévoles - merci à elles ! - a permis de considérablement augmenter le temps de travail dédié à l'encadrement du groupe (initialement de 10%). Ceci nous a permis de pouvoir systématiser la tenue des réunions (hebdomadaires sauf si activités) et des activités (ciné-club puis MigsBar tous les mois) et d'ancrer ainsi l'existence du groupe dans le quotidien de ses membres.

Cette structuration est également passée par une systématisation des communications sur notre groupe whatsapp : rappel des réunions et des événements, envoi des points-clés : RV, décisions, etc.

Afin de sécuriser ces fonctionnements, une personne a été engagée en octobre 2018 pour un mandat de 10% par mois sur 3 mois.

4.1.3.3. Le sens du lien

Enfin, le parcours individuel de certaines personnes, leur capacité de résilience, leur personnalité, leur ont permis de maintenir des dynamiques optimistes et constructives, malgré leur situation. Une personne en particulier, tenue par une envie et un besoin d'agir et d'apprendre quoi qu'il arrive, a pris une place tout à fait particulière au sein du groupe. Son enthousiasme, ainsi que sa capacité à prendre soin des autres, à les contacter entre les réunions, à les motiver et à les soutenir ont donné une consistance plus vivante et organique au lien entre les membres du groupe, malgré les fluctuations de leur fréquentation.

Cette attention au lien a toujours été présente dans le projet, mais de façon ambiguë. En effet, j'ai toujours porté une attention particulière au fait de prendre soin des personnes du groupe : prendre des nouvelles, fêter les anniversaires, rendre visite à l'hôpital, etc. Mais la charge de travail effectuée comme la charge émotionnelle liée à la confrontation aux parcours des personnes concernées ont vite été des limites à cette disponibilité. Par ailleurs, le cadre professionnel de l'activité posait aussi des limites claires à l'établissement d'un lien qui pourrait être autre qu'une relation d'aide, non-horizontale.

Les 3 bénévoles du projet, de par leur forme d'engagement, ont pu et su créer des liens tout à fait différents avec l'ensemble des membres du groupe, dont avec certain·es de vrais liens d'amitié. Leur disponibilité à passer du temps avec ell·eux hors du temps directement lié au projet, à proposer des activités festives, etc. ont permis aux membres du groupe de relationner ensemble sur un autre mode.

Enfin, le fait qu'une personne concernée soit la personne qui prenne particulièrement soin du lien a encore ouvert une nouvelle dimension des possibles dans la relation entre les personnes. Aujourd'hui, de nombreuses personnes décrivent le groupe comme « leur famille ».

4.2. Les actions du groupe

4.2.1. Accueil et soutien

La spécificité du groupe de pair est qu'il propose un accueil par et avec des personnes partageant une même expérience de la migration et de la diversité de sexe, de genre ou de sexualité. Les réfugié·es LGBTI+ qui arrivent sont directement accueilli·es au sein d'une communauté, et dans leur globalité : elles se présentent sans avoir à cacher qui elles sont, ou à négliger l'une ou l'autre facette de leur identité.

A toutes ses étapes et qu'elles qu'aient été les difficultés rencontrées, ce groupe a permis de répondre à ce besoin majoritairement exprimé par les réfugié·es LGBTI+ qui est le besoin de lien social et émotionnel. Que les personnes fréquentent uniquement les activités de sociabilité et de convivialité ou participent aux réunions du groupe et à son organisation de manière active, elles ont toujours pu compter sur le fait que ce groupe était un endroit où elles étaient bienvenues et attendues. Et ceci est très important pour des

personnes majoritairement isolées et coupées de toute communauté, vivant un fort sentiment de dévalorisation et en mauvaise santé psychique. L'arrivée dans le groupe de nouvelles personnes a également toujours été accueillie avec enthousiasme et leur intégration facilitée.

Cet accueil communautaire a également permis d'améliorer le travail d'accueil et de suivi individuel. Le fait que les personnes y partagent des expériences similaires favorise l'expression de leurs besoins spécifiques. Tandis que l'expertise propre et irremplaçable des membres du groupe sur leurs conditions d'accueil, leurs évaluations des acteurs du réseau, etc., a permis de développer des réponses véritablement adaptées aux différentes situations.

Leur expertise porte également évidemment sur leurs pays d'origine, les réseaux, les pratiques, etc. Et ceci a permis notamment de renseigner et orienter les personnes qui nous contactaient depuis leur pays d'origine, mais aussi de collecter des renseignements sur les situations et de contacter les ressources locales pour étayer les demandes d'asile, ou encore de prévenir des associations locales en cas de renvoi d'une personne du groupe, afin que celle-ci soit accueillie et prise en charge.

Enfin, ce type d'accueil est aussi pour les personnes une façon de s'engager pour leurs droits et ceux de leur communauté. Or, le fait de pouvoir continuer à être actif·ve dans la défense des droits des personnes LGBTI+ permet souvent aux personnes militantes en situation de migration forcée et complètement dépossédées de tout, de ne pas se sentir, à travers l'exil, amputée de leur vie et du sens de leur parcours.

4.2.2. Activités socio-culturelles

Des activités ont été organisées tout au long du projet, visant non seulement à lutter contre l'isolement émotionnel et social des réfugié·es LGBTI+ mais aussi à favoriser un sentiment de reconnaissance et d'appartenance, à créer des moments et des activités de sociabilité et convivialité entre pairs, ainsi que des moments d'échange et de rencontre avec la communauté LGBTI+ et la société en général. Ces moments ont aussi pu déboucher sur des opportunités de divers ordres pour les personnes du groupe. En lien avec une conseillère artistique de La Bâtie, 2 personnes ont été recrutées pour danser dans le spectacle d'ouverture 2018 *Gala*, de Jérôme Bel :)

Rainbow Cuisine : 5 repas communautaires organisés à Dialogai, qui ont réuni à chaque fois une trentaine de personnes (et même 70 personnes pour le repas organisé dans le cadre du Refugee Cultural Festival).

Ciné-club : 6 séances organisées à Dialogai, qui ont réuni plus de 200 personnes, visant à travers le visionnage collectif de films traitant des réalités de vie des personnes LGBTI+ hors du monde occidental, à amener au public genevois une réflexion sur l'articulation des questions de migration et d'OSIEGSB. Les films ont été choisis selon les pays d'origine des personnes du groupe, afin de nourrir la discussion après le film et de permettre à chacun·e de participer à ce projet.

MigsBar : 4 bars organisés à Lestime depuis septembre 2018, le deuxième jeudi du mois. Cette formule plus conviviale et plus légère à organiser nous permet également de récolter de l'argent pour financer la caisse de soutien du groupe.

Merci à ces lieux qui ont accueilli nos activités.

4.2.3. Visibilité des réfugié·es LGBTI+

Le groupe a été de plus en plus sollicité tout au long du projet pour participer à des événements publics sur les questions migratoires et LGBTI+. L'objectif de conscientisation de la population genevoise sur la présence, les vulnérabilités spécifiques des réfugié·es LGBTI+ et les obstacles dans leur accès aux droits et aux ressources a été largement travaillé par ce biais. Cette visibilité du projet et du groupe a aussi créée en retour un effet de valorisation de l'engagement en son sein.

En 2016, le groupe a :

- participé à une manifestation pour l'amélioration des conditions de vie des réfugié·es à Genève
- et tenu un stand à la journée porte ouverte du foyer Appia de l'Hospice Général

En 2017, il a :

- animé une conférence du groupe d'Amnesty International de l'Université de Genève
- organisé un grand repas dans le cadre du Refugee Cultural Festival
- et participé à une Journée de sensibilisation aux conditions des migrant·es LGBTI+ à Sierre ainsi qu'à l'émission de radio Chromosome X

En 2018, notamment grâce à leurs partenariats avec le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève, la thématique des réfugié·es LGBTI+ a été incluse dans la programmation des festivals de cinéma

- Festival International du Film sur les Droits Humains
- Festival Queer de Genève Eveybody's Perfect
- Filmar en America Latina

et le groupe a été invité à participer aux panels suivant les projections. Notre court-métrage *I can't say my name* - sur le parcours d'un membre du groupe - a également été diffusé.

Dans le cadre de IDAHOT, le groupe a été invité à intervenir à l'Organisation Internationale des Migrations (conférence également télédiffusée dans leurs bureaux à travers le monde) ainsi qu'au Bureau International du Travail. Des courts-métrages ont également été produits et diffusés dans le cadre de la rencontre à l'OIM.

Enfin, des membres du groupe ont participé à la bibliothèque vivante de l'événement sur le genre *Woman-friendly* de l'ARC à Romainmôtier, à l'exposition *Continuum – récits et savoirs LGBTIQ+* de l'Université de Genève, aux travaux de la Law Clinic (Département de droit de l'Université de Genève) sur les droits des personnes LGBTI+ ainsi qu'à divers travaux d'étudiant·es.

Sans oublier les Pride, et une participation active à la préparation de la Pride 2019 qui aura lieu à Genève.

Enfin, la participation de notre projet au programme Migr'asile a également permis au groupe de témoigner des parcours et du travail accompli devant 139 jeunes adultes élèves d'ECG (cf. axe 3).

4.2.4. Les expairs

Le renforcement du groupe au cours de l'année 2018 a permis de travailler les prises de parole vers l'extérieur et la constitution d'un discours commun. Dans les interventions publiques, on est ainsi passé d'une représentation du projet par sa coordinatrice à une représentation du groupe par ses membres.

Cet aspect revêt une grande importance dans la lutte contre les mécanismes de domination qui assignent des positions subalternes aux réfugié·es LGBTI+ dans notre société. En effet, un élément important de ces diverses activités et interventions est la façon dont on nous sollicite. La parole des membres du groupe est toujours sollicitée en tant que témoin, alors que ma parole comme coordinatrice du projet est toujours sollicitée en tant qu'experte. Cette répartition des tâches entre des personnes concernées qui ne pourraient parler qu'au « je » sur le mode de l'émotion, et une personne non-concernée qui recontextualiserait ces récits dans un discours plus large, plus construit et dépassionné, reproduit tout à fait les privilèges différentiels et les discriminations de race en jeu dans notre société.

Dans les derniers mois de 2018, le travail s'est donc concentré sur un partage plus horizontal des connaissances sur les actions du projet dans sa globalité, afin que les membres du groupe de pairs puissent intervenir comme expert·es des questions réfugié·es LGBTI+ - comme "expairs" - en tant que personnes concernées, au nom du projet Asile LGBT Genève, sur des contenus préparés par l'ensemble du groupe. Aujourd'hui, ce sont les membres du groupe qui portent toutes les interventions, participent à tous les forums et autres discussions, et présentent le projet dans les écoles.

Que ce soit au niveau de l'accueil des pairs ou des interventions externes, ce travail de valorisation et de renforcement des capacités et des compétences individuelles et collectives influe directement sur le sentiment de valeur et de confiance en soi et dans le groupe.

→ **recommandations axe 1 :**

Le groupe de pairs :

Afin de poursuivre ce travail accompli, de pallier les obstacles observés, de renforcer les atouts et compétences déjà existants et de capitaliser les ressources, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail avec le groupe de pairs à 40 %, et de développer une animation et un accompagnement communautaire de type professionnel. Le partage des connaissances, outils et compétences doit être poursuivi afin que chaque membre du groupe soit outillé·e pour porter une parole plus globale et collective sur la situation des réfugié·es LGBTI+ à Genève. Et cette montée en compétence du groupe et de ses membres nécessite des qualités et une régularité qui ne peuvent pas être confiées à des bénévoles.

Parallèlement sera aussi réfléchi la place des personnes concernées et non-concernées au sein du projet et de l'association qui le porte : les collaboratrices salariées, les bénévoles, les membres du comité, etc. La conscience des privilèges différentiels en jeu et des potentiels rapports de domination qui peuvent en découler seront travaillés et les modalités des interventions stratégiquement décidées.

A terme, les objectifs sont :

- les membres du groupe participent à la définition et à la réalisation de tous les axes d'action du projet
- le groupe est reconnu comme expert par les autres acteurs des réseaux asile et LGBTI+ et participe à leurs travaux
- les membres du groupe occupent les postes salariés et décisionnels (comité) de l'association porteuse du projet

L'accueil et le suivi individuel :

Cette prise en charge spécifique et unique à Genève doit absolument être maintenue et développée vers les groupes repérés comme invisibles et particulièrement vulnérables, en particulier les mineur·es non-accompagnées. Les besoins spécifiques de ce groupe seront évalués, tout comme ceux des acteurs associatifs et institutionnels qui travaillent avec eux. Des prises en charge adaptées et inclusives seront développées avec ces services, ainsi qu'avec les lieux d'accueil genevois pour les jeunes LGBTI+ et au sein de notre groupe de pairs réfugié·es.

Enfin, il est indispensable d'internaliser l'accompagnement juridique des réfugié·es LGBTI+. Ceci devra être réfléchi au sein du système restructuré de l'asile tel que mis en place en mars 2019, et développé en lien avec les acteurs mandatés par le SEM pour la représentation juridique subventionnée.

Axe 2 : les professionnel·les

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- > RENDRE VISIBLES LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉS COMPLEXES ET SPÉCIFIQUES VÉCUES PAR LES RÉFUGIÉ·ES LGBTI+
- > LES DOTER D'OUTILS ET DE BONNES PRATIQUES
- > DÉVELOPPER DES PRISES EN CHARGE ADAPTÉES

1. L'invisibilité des oppressions de sexe et de race

Le travail effectué auprès des professionnel·les durant cette recherche-action – suivis de dossiers individuels, séances de sensibilisations ou encore organisation d'événements avec le groupe de pairs – a mis en lumière un certain nombre de fonctionnements individuels et structurels largement répandus qui reproduisent les rapports de domination hétéro-cis²³-sexistes et racistes à l'oeuvre dans notre société dans son ensemble. Socialisé·es au quotidien dans des contextes de domination hétérosexuelle, cisgenre, masculine et blanche, ces professionnel·les restent souvent aveugles aux mécanismes de reproduction et d'invisibilisation de ces oppressions de sexe et de race²⁴.

A ce stade, il est intéressant de préciser que nous – moi, et les autres personnes ayant travaillé avec ces professionnel·les pour le projet – ne sommes pas exemptes de ces rapports de domination et des représentations qui les accompagnent. Néanmoins, en tant que femmes cisgenres LGBTI+, nos expériences personnelles, professionnelles et militantes nous ont amenées à conscientiser, questionner et déconstruire une partie des oppressions de sexe que nous subissons. Mais si nous sommes toutes LGBTI+, nous sommes aussi toutes blanches. Or, il est évident que le fait de ne pas subir une oppression favorise l'aveuglement à ses mécanismes de (re)production et d'invisibilisation. Cette position de dominant imprègne inévitablement nos pratiques, nos points de vue, et nos analyses.

1.1. De la question sexuelle à la question raciale et inversement

1.1.1. Le culturalisme sexuel

Depuis la fin de la guerre froide, l'analyse culturaliste s'est imposée comme grille de lecture géopolitique. Les affrontements n'auraient plus lieu entre des idéologies mais entre des cultures, comprises comme espaces géographiques et symboliques définis de manière essentialisée et figée dans le temps et l'espace. C'est le fameux « choc des civilisations »²⁵. Or, on assiste depuis deux décennies environ, à l'intérieur de ce schéma de pensée dominant, à une sexualisation des questions raciales et à une racialisation des

23 Pour rappel, la cisidentité désigne l'identité de genre d'une personne cisgenre, c'est-à-dire une personne qui se sent bien dans la catégorie de sexe qui lui a été assignée à la naissance.

24 Si l'existence des races d'un point de vue biologique a été remise en cause au siècle dernier, les effets sociologiques de la catégorisation sociale héritée de ce postulat restent opérants dans notre société. J'ai choisi d'utiliser le terme de *race* sans guillemets, contrairement à l'usage répandu dans le monde francophone et visant à montrer l'inexistence d'une telle distinction, justement pour indiquer la réalité des rapports de domination induits par cette construction sociale.

Le terme de *sexe* est à comprendre de la même façon. Contrairement à la distinction courante entre le sexe – biologique et naturel – et son interprétation sociale que serait le genre – construit et historique –, je pose que le sexe (homme/femme/intersexe) n'existe pas au niveau biologique (cf. les travaux de la biologiste A. Fausto-Sterling, *The Five Sexes: Why male and female are not enough*), mais est une construction sociale qui, en naturalisant ces groupes humains, légitime leur distinction, leur hiérarchisation et leurs rapports de domination.

25 Samuel Huntington, *The clash of civilizations*, 1996

questions sexuelles (comprises au sens large de genre, sexe, sexualité)²⁶. Les questions d'OSIEGSB, les droits des personnes LGBTI+ (et des femmes) sont aujourd'hui devenus une façon de dire la différence entre « nous » – les blancs, chrétiens, défenseur·es des droits humains – et « eux » – les racialisés, arabo-musulmans, la barbarie.

Les représentations de nombreux·es professionnel·les reproduisent cette croyance en une homophobie, transphobie et misogynie ontologiques à certaines régions du monde. Ainsi la directrice d'une association LGBTI+ genevoise à propos de la projection du film kenyan *Rafiki*, mettant en scène une histoire d'amour entre deux femmes, qui explique l'homophobie dont elles sont l'objet par « les valeurs ancestrales » de l'Afrique. Ou encore au sujet de l'affiche de notre projet dans plusieurs structures accueillant des personnes migrantes : « Nous ne pouvons pas la mettre. Cela va choquer notre public ». Ou encore en réaction aux problèmes qui avaient pu avoir lieu dans des foyers : « Ça doit être très dur pour eux de vivre avec toutes ces personnes intolérantes ».

Ce discours, qui naturalise des identités, différencie « soi » de l'« autre » en lui imposant des conduites et en hiérarchise les catégories ainsi créées relève du racisme. Il a également pour effet de masquer l'existence de discriminations LGBTI-phobes ici. Ainsi cette réflexion souvent entendue : « Je ne crois pas que ce que vous décrivez soit de l'homophobie. Nous sommes en Suisse ! Ce n'est pas possible ! » Il empêche ainsi toute reconnaissance d'un hétéro-cis-sexisme local, toute réflexion sur ces mécanismes et toute mesure pour le combattre.

1.1.2. Morale vs structure

Cet aveuglement s'inscrit dans un mouvement plus vaste de négation du caractère structurel des oppressions de sexe et de race.

De manière générale, la plupart des professionnel·les pensent ne pas être racistes ni homophobes ou transphobes. Lorsque nous proposons d'organiser des séances de sensibilisation, la plupart des acteurs reconnaissent qu'ils ne se sont jamais penché sur la question, n'ont donc vraisemblablement pas repéré les difficultés spécifiques auxquelles les réfugié·es LGBTI+ font face et qu'ils auraient bien besoin d'outils pour être plus à l'aise avec ces questions ; d'autres ne voient pas la pertinence de telles séances étant donné que leur pratique professionnelle est basée sur le respect, l'accueil et l'écoute de l'autre. Mais très peu considèrent les facteurs de sexe, de genre, de sexualité et de race comme des faits sociaux, décisifs dans leurs rapports aux personnes qu'ils rencontrent dans leur pratique professionnelle.

Lorsqu'on parle d'« homophobie », de « transphobie » ou de « LGBTI-phobie » en Suisse au cours de nos sensibilisations, les participant·es expriment le fait que cela est inacceptable et doit être condamné. Iels associent à ces termes des actes de violence physique ou des propos haineux - c'est-à-dire les formes visibles et conscientes du rejet basé sur l'OSIEGSB – commis par des individus moralement déviants ou psychologiquement dérangés. Cette compréhension de l'oppression de sexe masque complètement l'existence de mécanismes structurels de hiérarchisation des sexualités et des identités de genre, qui ne s'expriment pas nécessairement par la violence ou la haine, mais par des gestes, des attitudes et un langage du quotidien. Ces comportements ne sont ni appréhendés, ni sus, ni reconnus par ces professionnel·les.

Afin de mettre en lumière ces mécanismes, et parce que le terme de « __-phobie » nous semblait susceptible de créer des réactions de fermeture chez des personnes qui pourraient se sentir justement moralement accusées, nous utilisons le terme d'« hétéro-cis-normativité » : la société dans laquelle nous vivons a institué l'hétérosexualité et la cisidentité comme normes, nous sommes tou·tes empreint·es de ces normes et les (re)produisons de manière inconsciente. Cette notion d'hétéro-cis-normativité et les comportements qu'elle décrit étaient facilement appréhendés par notre auditoire. Mais – phénomène intéressant de mise en abîme – ces mécanismes étaient justement appréhendés comme étant parfaitement légitimes par le fait que la norme était entendue comme la norme numéraire, la majorité, et donc avec un subtil glissement, comme l'universel. Nous préférons donc parler aujourd'hui de « hétéro-cis-sexisme », afin de mieux décrire la dimension systémique et structurelle de cette différenciation et hiérarchisation entre l'hétérosexualité et les autres sexualités et entre la cisidentité et les autres identités de genre, ainsi que son inscription dans nos structures sociales, institutions, pratiques, expériences, ressentis, etc.

26 Fassin Eric, "La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations", in *Multitudes*, n°26 – Postcolonial et politique de l'histoire, automne 2006, p. 123-131.

Nous n'aborderons pas directement les questions de racisme dans nos sensibilisations, mais les recherches récentes montrent qu'on y retrouve ces mêmes mécanismes d'individualisation et d'invisibilisation du caractère structurel de l'oppression²⁷.

Dans l'exposé qui suit, nous basant essentiellement sur notre expérience de terrain, nous aborderons donc plutôt les mécanismes de l'hétéro-cis-sexisme dans leur intersection avec la question de la race.

1. 2. Mécanismes de (re)production et d'invisibilisation des oppressions

1.2.1. L'invisibilisation

Le premier effet de l'hétéro-cis-sexisme est de laisser penser que toute personne est hétérosexuelle et cisgenre a priori. Ceci se traduit par le fait que les professionnel·les ne pensent pas à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre comme cause des difficultés que les personnes peuvent rencontrer. Ainsi, une AS nous a dit : « Pour lui, ça a été une horreur, mais alors une horreur. Au foyer, ça a été terrible. Il va beaucoup mieux, mais il est encore très déstructuré... Il a été passé à tabac, hein ! Et lui, même en travaillant sur place, on a eu de la peine à réaliser qu'il y avait cette problématique. On l'a appris quand il y a eu un changement de chambre suite à un conflit où les autres disaient : « Non, mais moi, je veux pas vivre avec lui ! » »

Son corollaire est que les personnes non-concernées croient avoir la capacité de repérer les personnes LGBTI+. Ainsi, une AS qui avait gentiment accompagné quelqu'un·e à sa première rencontre avec le groupe de pairs, m'avait expliqué que ce n'était pas la peine de mettre une affiche de notre projet dans son foyer car il n'y avait pas d'autres personnes LGBTI+ qui résidaient là-bas. A ma surprise et ma question de savoir comment elle le savait, elle a répondu qu'elle le savait, c'est tout, que ça se voyait.

Ces attitudes invisibilisent de fait les personnes LGBTI+ qui ne répondent pas aux clichés (occidentaux) attendus. Et rendent en même temps leur visibilité plus compliquée, en construisant le coming-out comme la révélation de quelque chose de particulièrement spécial.

Cela invisibilise aussi leurs besoins, et donc les obstacles qu'ils rencontrent. Par exemple, l'AS d'un couple d'hommes qui n'avait jamais été « out » avant d'arriver en Suisse, me disait qu'elle attendait que ce soit eux qui abordent le sujet avec elle, car elle souhaitait respecter leur intimité et ne pas les mettre mal à l'aise. Alors que je savais moi, que eux n'osaient pas aborder leurs problèmes au foyer avec elle, parce qu'ils craignaient sa réaction.

1.2.2. la négation

Certaines personnes refusent de croire que les personnes LGBTI+ puissent être discriminées d'une quelconque manière en Suisse. Ainsi, il nous a été dit au cours de sensibilisations : « Ici, tout va bien, elles peuvent se marier, etc. Je ne pense pas que ce que vous nous dites soit vrai. Pas en Suisse, pas aujourd'hui. » Certaines personnes du groupe ont rapporté le même type de propos de la part des professionnel·les en charge de leurs suivis. Ainsi un homme gay racontant à sa psy qu'il vivait de l'homophobie de la part du personnel du foyer, s'est vu rétorquer : « Ce n'est pas possible, nous sommes en Suisse ! »

Une remarque générale et que nous avons plusieurs fois entendue est : « Ici, tout le monde est bienvenu ! Nous ne faisons pas de différences. » Ce type de discours nie l'existence de rapports de domination et donc la nécessité de les combattre : « On ne va pas accrocher votre affiche. Vous imaginez si on devait mettre des affiches de chaque groupe, chaque communauté, on n'aurait plus de place. »

Il se décline également sous la forme du discours du favoritisme : « On ne peut pas favoriser un groupe plus qu'un autre. » Et flirte volontiers avec l'imaginaire du lobby gay.

Enfin, cette négation des discriminations passe également par le fait de renvoyer ces questions à la sphère du privé : « De toute façon, cela ne me concerne pas ce que cette personne fait dans sa vie intime. »

²⁷ Musangu Getou Christiane, Colorblindness : quelles perspectives pour la lutte contre le racisme anti-noir.e.s dans les espaces d'accueil libre pour enfants et adolescent.e.s ?, travail de bachelor, HETS, 2017

1.2.3. la remise en question ou la minimisation

Certaines personnes non-concernées nient également le vécu et le ressenti des personnes concernées. Alors que nous expliquions que l'utilisation d'insultes homophobes banalisées - comme le terme « pédé » - et le fait que les professionnel·les n'y réagissent pas crée un climat non sécurisé pour les personnes LGBTI+ qui peut être un obstacle à leur coming-out, un homme cisgenre suisse blanc hétérosexuel qui entraîne l'équipe de foot masculine de son association depuis 20 ans nous a expliqué que dans son équipe, les joueurs se traitent toujours de pédé, que c'est normal, que ce n'est pas une insulte, qu'il n'y a pas à le prendre mal, et que d'ailleurs personne n'a jamais rien dit à ce propos.

L'appartenance au groupe dominant permet donc aux personnes non-concernées à la fois d'avoir un avis sur ce qu'elles ne connaissent pas et de se sentir légitimes à l'exprimer, mais aussi d'expliquer à des personnes concernées pourquoi elles ont tort. Le fait qu'elle se basent pour cela sur leur (une) expérience hétérosexuelle et cisgenre pour interpréter les situations n'est absolument pas reconnu, justement parce qu'elles la considèrent comme la norme, le neutre, ce qui se passe pour tout le monde, l'universel, le vrai.

Exemple : un couple homosexuel logé dans un foyer au bâtiment des familles et de ce fait visible en tant que LGBTI+, subit de nombreux commentaires activement homophobes de la part d'autres résident·es, des propositions de sexe tarifé, se fait observer par les fenêtres ou par le trou de la serrure. Les deux hommes ne se sentent absolument pas en sécurité dans ce lieu et craignent des violences. Lorsqu'ils racontent que des résident·es viennent souvent leur demander quelle type de relation ils entretiennent et pourquoi ils sont dans le bâtiment des familles, le chef du foyer rétorque que c'est bien normal que les autres se posent des questions vu que c'est inhabituel, qu'ils veulent vraisemblablement uniquement comprendre et qu'il ne faut pas y voir de la malveillance. Et que d'ailleurs, selon lui, ils sont tout à fait en sécurité dans ce foyer.

Et si des actes homophobes ou transphobes sont finalement reconnus comme tels, ils sont expliqués et justifiés par de la maladresse individuelle et interprétés comme des « incidents », si ils ne sont pas tout simplement considérés comme relevant de la responsabilité de la victime.

1.2.4. le retournement de la responsabilité sur la victime

En effet, ces rapports de domination amènent à la production de discours qui retournent complètement la responsabilité des situations-problèmes sur les victimes. Celle-ci sont rendues responsables des violences qu'elles subissent - « Ils se tiennent la main au foyer, c'est sûr que s'ils provoquent, il ne fait pas s'étonner des conséquences » - et/ou sont rendues responsables de créer des problèmes qui n'existent pas.

Les personnes LGBTI+ sont alors souvent accusées de vouloir faire des différences entre les gens, ou de demander un traitement de faveur. C'est ce qu'on entend implicitement aussi sous la remarque « Ici, tout le monde est bienvenu ! Nous ne faisons pas de différences ». Le mouvement de négation des inégalités existantes renvoie la responsabilité des différences – et donc des discriminations – aux personnes concernées : « On ne peut pas mettre toutes les personnes LGBTI+ dans des appartements individuels. Elles doivent apprendre à vivre avec les autres. »

1.2.5. le malaise ou le silence

Ces rapports de domination des sexes, des sexualités et des genres ont pour effet de produire du malaise chez les personnes non-concernées. On a pu constater que nombre d'entre elles ont des difficultés à nommer, ne savent pas comment aborder le sujet ou craignent de mettre l'autre mal à l'aise en en parlant. Certain·es professionnel·les ont même indiqué leur réticence à aborder la question de l'homosexualité au cours d'un entretien par crainte de vexer la personne au cas où elle ne serait pas concernée (*sic*) exprimant par là le fait qu'elles considèrent insultant d'avoir imaginé que cette personne pouvait être homosexuelle. Cela peut se traduire par le fait que même si les professionnel·les imaginent que la personne peut avoir une problématique liée à son OSIEGSB (motifs de fuite par exemple), iels ne vont pas nécessairement aborder le sujet avec elle.

1.2.6. la dévalorisation ou l'incapacité

Enfin, un mécanisme constaté relevant clairement du racisme est la dévalorisation. Par exemple, une personne d'une association LGBTI+ qui parlait du film *Rafiki* – dont l'histoire se joue à Nairobi – racontait que l'action se déroule dans « un village ». Un autre professionnel du domaine migratoire nous parlait du « désert de cailloux » (*sic*) dont proviennent les réfugié·es. Ces représentations se nourrissent (et nourrissent) de la croyance en la supériorité de l'homme blanc, directement héritée de l'imaginaire colonial.

J'ai déjà abordé au point 3.2.4. la façon dont les réfugié·es LGBTI+ du groupe ont toujours été sollicité·es à s'exprimer en tant que témoins, sur le registre de l'émotion, comme si iels étaient incapables de développer un discours relevant de l'analyse sur leurs expériences. Cela me semble relever de la même logique de dévalorisation. Elle se traduit aussi par des comportements paternalistes.

Enfin, l'écriture de ce rapport me force à me demander si nous avons (re)produit ces rapports de domination de race au cours-même de ce projet. Une grande partie du travail réalisé a été faite *pour* les réfugié·es LGBTI+, c'est-à-dire portée par moi-même d'une manière qui me semblait adéquate et adaptée, et que je n'entendais pas mettre en discussion avec les réfugié·es du groupe. En effet, cell·eux-ci ne me semblaient pas outillé·es pour cela dans le contexte de notre action : problématique de la langue, méconnaissance du contexte genevois, du contexte de l'asile, grande vulnérabilité, etc. Une partie de la légitimation de ce choix relève également de l'argumentaire de l'efficacité : le temps imparti était trop court et le travail à faire trop vaste pour que tout puisse être discuté, co-construit et co-décidé. Néanmoins, la priorité donnée en terme de pourcentage de travail à l'accompagnement des professionnel·les plutôt qu'à la mise en valeur et au développement des compétences des membres du groupe pour qu'iels puissent décider et accomplir ce travail me semble justement relever d'une logique raciste de visibilité et valorisation différentielle.

2. la sensibilisation aux vulnérabilités spécifiques des réfugié·es LGBTI+

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- METTRE À JOUR LES MÉCANISMES D'INVISIBILISATION ET DE MARGINALISATION DES RÉFUGIÉ·ES LGBTI+
- PROPOSER AUX PROFESSIONNEL·LES DES BONNES PRATIQUES ET DES OUTILS CONCRETS ET ADAPTÉS À LEURS TERRAINS

1.1. Les outils

1.1.1. La brochure *Réfugié·es LGBTI+ – Guide pratique pour un accueil inclusif et égalitaire*²⁸

Cette brochure a été réalisée en 2017 à partir des expériences des réfugié·es LGBTI+ rencontré·es au cours du projet et des acteurs associatifs et institutionnels genevois, et avec l'aide d'expertes de la Fédération genevoise des associations LGBT, de juristes du CSP – secteur réfugié, de travailleurs et travailleuses social·es du Centre de la Rosaie²⁹, d'un psychothérapeute d'Appartenances³⁰, ainsi que d'un groupe d'assistant·es social·es de l'Hospice Général³¹. Son objectif principal est de développer la prise de conscience, les connaissances et les compétences des professionnel·les de l'asile ainsi que de toutes les personnes travaillant avec des réfugié·es, sur les vulnérabilités particulières des réfugié·es LGBTI+.



28 disponible en ligne : <https://lgbt.asile.ch/wp-content/uploads/2016/05/asileLGBTI-brochure.pdf>

Elle propose donc à la fois des contenus théoriques clairs (vocabulaire et concepts, cadre légal, enjeux principaux) afin d'enrichir la compréhension des questions LGBTI+ et des réalités qu'elles recouvrent en situation de migration forcée, et aussi des outils pratiques simples visant à apporter des réponses aux situations concrètes susceptibles d'être rencontrées au quotidien (exemple de dialogues, etc.). Structurée selon les divers contextes d'intervention – accueil généraliste, suivi individuel, contexte d'intervention collectif, entre collègues – les différents chapitres développent les principales spécificités liées aux prises en charge des personnes LGBTI+, les principales difficultés que les professionnel·les et les réfugié·es sont susceptibles de rencontrer dans ces cadre d'action, et ils proposent des bonnes pratiques ainsi que des recommandations et axes d'intervention concrets.

Imprimée à 1000 exemplaires, elle a été distribuée à l'ensemble des acteurs de terrain genevois et à de nombreux acteurs romands. Parfaitement adaptée aux réalités du terrain genevois, son contenu est toutefois une base de travail largement généralisable et adaptable à un cadre d'action plus large, utile à l'ensemble des acteurs engagés sur cette question, en Suisse, comme ailleurs.

Elle est en cours de traduction en allemand par le groupe Queeramnesty – Focus Refugee de Zürich.



Parallèlement, un document spécifique et adapté aux contextes de travail et aux missions du service d'Aide aux Migrant·es (AMIG) de l'Hospice Général a été développé : *Principes d'Action - Accompagnement des personnes LGBTI+ suivies à l'AMIG et promotion d'un climat de travail inclusif à l'HG*³².

La collaboration avec cette institution était d'une grande importance pour le projet car l'ensemble des réfugié·es présent·es sur le canton de Genève est suivi par son personnel social (assistant·es social·es individuelles, assistant·es administratif·ves), logé dans ses foyers et donc en lien avec son personnel d'encadrement (assistant·es social·es en intervention communautaire, intendant·es) et le personnel mandaté pour la sécurité. Nous nous félicitons de la prise de position officielle de cette institution sur ces questions, et de la visibilité qu'elle leur donne.

1.1.2. les séances de sensibilisations

Adaptées du contenu de ces documents, des séances de sensibilisation ont été mises en place, sur un modèle interactif et participatif. Elles existent en format court de 2 heures et en un format long de 4 heures. Nous adaptons chaque séance aux besoins, missions et contraintes des différents lieux et des différents métiers.

Dans la mesure où les signes d'ouverture envoyés par une structure sont cruciaux pour développer la confiance nécessaire au coming-out, nous essayons toujours de sensibiliser l'ensemble des équipes des structures dans lesquelles nous intervenons, du personnel en charge de l'accueil au personnel spécialisé dans les prises en charge individuelles ou collectives.

A la fin de la séance, les professionnel·les participant ont compris :

- que les difficultés rencontrées par les réfugié·es LGBTI+ sont réelles – même si invisibles – et que leurs conséquences sont cruciales sur leur parcours d'asile
- que l'égalité d'accès à leur prestation et le respect des droits pour tou·tes fait partie de leur mission et qu'il est de leur responsabilité d'agir de manière à la garantir
- que certains dispositifs ou pratiques individuelles ou collectives d'apparence neutres pénalisent dans les faits les réfugié·es LGBTI+
- où et comment agir dans leur pratique quotidienne pour garantir un accompagnement inclusif et égalitaire des réfugié·es LGBTI+.

29 Centre d'accueil pour personnes migrantes à Genève

30 Centre de consultations psychologiques pour personnes migrantes à Genève

31 Institution genevoise en charge de l'accueil des personnes relevant du domaine de l'asile

32 disponible en ligne: <http://lnnet017.hospicegeneral.ch/fr/principes-daccions-pour-accompagnement-des-personnes-migrantes-lgbt>

1.1.3. L'affiche

En complément de ces outils et des flyers mentionnés plus haut, des affiches délivrant un message de bienvenue aux réfugié·es LGBTI+ ont été réalisées. Le message textuel parle explicitement d'orientation sexuelle et d'identité de genre tout en incluant tout le monde - « Qui que tu sois et qui que tu aimes, tu es bienvenu·e ici ! » - évitant ainsi de reproduire une logique de distinction et de séparation, qui peut potentiellement nourrir des stigmatisations. Elles ont été imprimées en A2 à 500 exemplaires et en A3 à 1000 exemplaires.

Ces affiches ont été pensées comme un outil à disposition des professionnel·les. Elles doivent contribuer à créer des contextes accueillants et sécurisés pour les personnes LGBTI+ et à informer sur leur droit à vivre ouvertement leur OSIEGSB en Suisse. Elles ne sont donc pas signées par le projet Asile LGBT Genève, l'idée étant que leur message n'est pas celui de notre projet, mais un message partagé et soutenu par les lieux qui les affichent. Afin que ce message de bienvenue ne soit pas un mot d'ordre fantasmé mais non-incarné dans les pratiques, les structures ne les ont reçues qu'après leur participation à une séance de sensibilisation.



Visant prioritairement les réfugié·es LGBTI+, ces affiches ont également pour cible les professionnel·les ell·eux-mêmes en agissant comme un rappel du fait qu'une partie de leurs usager·es peuvent être des personnes LGBTI+ et qu'il est donc nécessaire de développer des prises en charge inclusives a priori. Elles ont enfin aussi pour cible les usager·es non-LGBTI+ en participant à délivrer un message d'ouverture et de respect de la diversité de sexe, de genre et de sexualité en direction de toutes les personnes qui fréquentent le lieu. Elles s'intègrent donc aussi dans l'axe 3 de nos actions qui vise la promotion du vivre-ensemble.

1.2. Les acteurs sensibilisés

Plus de 260 professionnel·les genevois et romands ont suivi nos séances de sensibilisation au cours de ces deux années.

Les séances ont toujours été organisées sur une base volontaire par les structures en question. Le pourcentage des équipes sensibilisées varie donc sensiblement selon les lieux, mais se situe en général autour de 50 % pour les équipes professionnelles et moins pour les équipes comptant un grand nombre de bénévoles.

1.2.1. à Genève

1.2.1.1. L'encadrement administratif et social de l'Hospice Général

Plus de la moitié des unités en charge du suivi administratif et social à l'AMIG/Hospice Général (Unités : N et F, ETSP, Dossiers mixtes, Réfugié·es statutaires) ainsi que l'unité en charge de l'Accueil ont suivi une séance de sensibilisation, soit 5 responsables d'unité, 37 assistant·es social·es en prestations individuelles, 17 assistant·es social·es administratif·ves et 10 secrétaires social·es.

1.2.1.2. Les foyers

Quelques membres des unités MNA et Hébergement de l'Hospice Général ont également suivi ces séances : 1 responsable d'unité, 2 éducateur·ices, 6 intendant·es et 6 assistant·es social·es en intervention collective.

Malgré des demandes répétées auprès du responsable du service Hébergement, nous n'avons pas réussi à mettre en place plus de séances pour les personnes travaillant directement dans les foyers de l'Hospice, qui sont pourtant des lieux d'exposition à des risques de violence pour les réfugié·es LGBTI+. Nous sommes actuellement toujours en pourparlers pour cela.

Par ailleurs, un module de formation pour les agents de sécurité officiant dans le centre de Feuillasse (env. 20 personnes) est en cours de discussion. Ce centre offre des modules d'hébergement individuels et de ce fait les personnes LGBTI+ y sont souvent logées. Or, plusieurs personnes ont rapporté avoir vécu des discriminations LGBTI-phobes de la part de ces équipes : un contrôle de 5 agents de sécurité à 6h du matin dans une chambre, des observations la nuit de la part de personnes étrangères au foyer, qui signalées à l'agent de sécurité en place n'ont pas fait l'objet d'un rapport, des contrôles soudains et systématiques des papiers d'identité d'une femme trans* alors qu'elle habite dans le foyer depuis des mois, etc. Le ressenti des personnes LGBTI+ vivant dans ce centre est que les agents de sécurité ne les protègent pas, au contraire.

Les risques de violences LGBTI-phobes – psychologiques, physiques et sexuelles - étant relativement élevés dans ces centres d'hébergement collectifs, il est très important que les personnes LGBTI+ qui y sont logées puissent avoir confiance dans le fait qu'elles sont et seront protégées en cas de problèmes. Ce n'est pour le moment pas le cas. Mais les personnes responsables résistent à le reconnaître et la formation du personnel sur place peine donc à être mise en place.

1.2.1.3. L'accueil de jour

Les équipes 2017 et 2018 du Centre de la Roseraie ont été sensibilisées, soit 20 personnes en tout. Majoritairement composées de travailleur·ses social·es en formation, il est tout à fait opportun de poursuivre ces sensibilisations au sein de cette structure.

Les équipes de Camarada, de l'Agora, du Centre de jour de la Croix-rouge et de l'Espace Solidaire Paquis, ont reçu une sensibilisation, soit 33 personnes en tout.

Une discussion a été menée avec la responsable de l'unité Insertion sociale de l'Hospice qui gère notamment le centre de formation où les réfugié·es apprennent le français, afin que le personnel enseignant soit formé à cette thématique, mais cette discussion n'a pour le moment pas abouti.

1.2.1.4. Le soutien juridique

Une séance de sensibilisation spécifique au travail juridique a été organisée pour les trois bureaux de consultation juridique genevois – Elisa-asile, CSP et Caritas.

1.2.1.5. Les associations LGBTI+

L'équipe du Refuge Genève a été sensibilisée. Nous sommes régulièrement amenées à travailler avec ses deux coordinatrices pour des prises en charge, notamment en treme d'hébergement, avant que les personnes n'aillent déposer l'asile pendant le temps nécessaire à la constitution de leur dossier.

Une séance est en cours d'organisation au sein de la Fédération genevoise des associations LGBTI+. Cette séance regroupera à la fois les professionnel·les de terrain, mais aussi les membres des comités des différentes associations de la Fédération et visera, en plus de la sensibilisation « classique », à partager et discuter les grands enjeux liés aux vulnérabilités des personnes LGBTI+ en situation de migration forcée, afin que ceux-ci soient conscientisés au sein des structures dirigeantes des associations et introduits dans l'agenda politique de la Fédération.

1.2.2. en Suisse romande

1.2.2.1. Neuchâtel

Le nouveau Centre fédéral dans lequel seront traitées toutes les demandes d'asile pour la Suisse romande à partir de mars 2019 étant situé à Boudry (NE), nous avons choisi de concentrer notre action d'élargissement du projet aux autres cantons romands prioritairement sur le canton de Neuchâtel en 2018, afin que l'ensemble des acteurs neuchâtelois (asile et LGBTI+) sachent développer un cadre sécurisé et adapté aux besoins des personnes LGBTI+, notamment en vue des défis que poseront les procédures accélérées (cf. infra).

Une séance de sensibilisation a été organisée pour les assistant·es social·es du CSP et de Caritas – qui accompagnent les personnes après leur attribution à ce canton (6 personnes).

Une autre séance a été organisée avec l'ensemble des acteurs des réseaux asile et LGBT neuchâtelois : Droit de rester Neuchâtel, Req'Eren (soutien spirituel de l'église évangélique pour les personnes requérant l'asile) et l'aumônier qui visitera le CFA, A la rencontre (groupe de bénévoles ayant un chalet d'accueil de jour à côté du CFA), la Maison de Santé de Médecins du Monde et le Groupe Sida Neuchâtel, Togayther (association LGBT neuchâteloise), LAMAR (lieu autogéré de rencontre entre personnes migrantes et résidentes du canton), Be home (projet de binômes avec des personnes migrantes), l'Association Papillon (projet pour les personnes iraniennes et afghanes requérant l'asile), et des personnes de la Marche mondiale des Femmes et de l'Aravoh (lieu d'accueil en face du centre d'enregistrement de Vallorbe).

L'objectif de cette séance était non seulement de sensibiliser ces acteurs aux vulnérabilités spécifiques des réfugié·es LGBTI+ mais aussi de leur permettre de se rencontrer, de se mettre en lien et de mettre au point un protocole coordonné de prise en charge des réfugié·es LGBTI+.

De cette séance est née la permanence Asile LGBT Neuchâtel, coordonnée par 2 personnes bénévoles (Anïs Kaiser et Mélanie Baierlé, merci à elles) et qui a pour but de centraliser et d'assurer le suivi des personnes LGBTI+ en demande d'asile, de soutenir les acteurs dans leurs actions auprès d'elles et de les orienter au mieux au sein du réseau.

Les acteurs des cantons de Vaud et de Fribourg ont également été contactés pour l'organisation de telles séances. Mais les emplois du temps extrêmement chargés et les délais liés à la coordination de l'ensemble du réseau ne nous ont pas permis de les réaliser. Elles sont en cours de préparation.

1.2.2.2. Les bureaux juridiques

Une séance de présentation a été organisée dans le réseau de juristes de la Conférence romande des collaborateurs de permanences pour requérants d'asile (COPERA), qui regroupe l'ensemble des bureaux de consultations juridiques romands auxquels les réfugié·es pouvaient s'adresser jusqu'à présent pour bénéficier d'un soutien juridique gratuit : 19 juristes.

Avec la restructuration du système en mars 2019, nous ne savons pas encore si et comment ces bureaux continueront à fonctionner.

1.2.2.3. Les associations LGBTI+

Une séance de présentation a également été organisée dans le cadre d'une rencontre interromande des associations LGBTI+, qui regroupait des représentant·es des associations suivantes : Vogay, Lilith, Les Klamydias et PAV (canton de Vaud), Juragai (Jura), Alpagai (Valais), Sarigai (Fribourg) ainsi que de Pink Cross et de la LOS (faîtières nationales gays et lesbiennes).

1.2.3. au niveau national

1.2.3.1. Les représentant·es des œuvres d'entraide

Nous avons organisé une séance de sensibilisation pour les représentant·es des œuvres d'entraide (ROE) dont la mission est d'observer les auditions d'asile. Dans les anciennes procédures, c'est ell·eux qui en garantissent le déroulement équitable. Le fait qu'ils soient au courant des vulnérabilités spécifiques des personnes LGBTI+, notamment en terme d'obstacles à la révélation des motifs d'asile, qu'ils connaissent les défis majeurs de ces demandes d'asile et vérifient que les garanties de procédure pour les personnes dites vulnérables soient bien respectées était donc crucial. Mais iels n'assisteront plus aux nouvelles procédures.

1.2.3.2. Les conseiller·es et représentant·es juridiques de Boudry

Dans les nouvelles procédures, les personnes seront accueillies et suivi·es tout au long de leur parcours dans le centre par un·e conseiller·e et un·e représentant·e juridique. Une séance regroupant la quasi-totalité des conseiller·es (7) et représentant·es juridiques (12) du centre de Boudry, dont les responsables a été organisées dans le cadre de leur formation continue par l'OSAR. Une deuxième séance pour els représentant·es juridiques, axée sur les problématiques légales et la jurisprudence est en cours

d'organisation.

1.2.4. Les acteurs non-sensibilisés

Certains acteurs contactés ont refusé de prendre part à ce programme de sensibilisation :

- le Programme Santé Migrants, programme des HUG qui prend en charge toutes les personnes réfugiées attribuées au canton de Genève. Sa responsable estime qu'aux vues des urgences traitées par ce service, les questions LGBTI+ sont déjà suffisamment bien adressées, notamment à travers leur consultation VCT (dépistage VIH du Groupe Sida Genève dans les locaux du PSM).
- la possibilité évoquée avec la responsable des formations de l'Hospice Général d'intégrer la thématique OSIEGSB dans la formation initiale pour l'ensemble du personnel de l'Hospice, a finalement été pour le moment refusée. Cela nous semble pourtant à terme indispensable pour garantir la mission d'accueil inclusif et égalitaire de cette institution.

D'autres ont émis leur intérêt mais nous n'avons pas réussi à organiser de séances avant la fin de cette enquête-action :

- le service d'interprétariat de Connexxion. Nous n'avons pas réussi dans le temps imparti à mettre en place une sensibilisation adaptée au travail des interprètes. En effet, celle-ci doit impérativement être travaillée avec des interprètes de confiance dans les différentes langues souhaitées. Or, nous n'avons pas pu avoir de contacts de confiance qui souhaitaient participer à ce projet pour les principales langues parlées par les réfugié-es que sont le tigrinya, l'arabe et le farsi.

1.3. Evaluation

Les questionnaires distribués à la fin des séances de sensibilisation indiquent des retours des professionnel·les sensibilisé·es extrêmement positifs : 95 % déclarent ces séances utiles et pertinentes, se sentent plus à l'aise pour aborder cette thématique dans leur travail quotidien, ont une meilleure compréhension des situations que rencontrent leurs usager·ers LGBTI+ et possèdent maintenant des outils pour mieux les accompagner.

Leurs commentaires sur ces séances concordent avec nos objectifs :

- leur prise de conscience des difficultés particulières aux réfugié-es LGBTI+ liées à l'articulation de leur double identité,
- la prise de conscience de leur hétéro-cis-normativité qui entraîne une exclusion de fait de la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre,
- la satisfaction de recevoir des outils et bonnes pratiques, directement applicables dans leur travail de terrain.

Une large majorité note également son besoin de travailler encore plus ces outils, que ce soit dans des séances plus longues ou dans des séances répétées.

Les retours des membres du groupe de pairs sur leurs interactions avec les professionnel·les ne nous permettent pas aujourd'hui d'évaluer les retombées de ces sensibilisations de manière concrète. Mais iels indiquent que le fait que l'affiche soit visible dans les différents espaces où iels sont pris en charge les met en confiance et leur permet d'ouvrir la discussion sur leur OSIEGSB.

Par ailleurs, les retours que nous recevons de nos allié·es professionnel·les indiquent que la visibilité de ces questions d'OSIEGSB augmente au sein de leurs équipes et qu'elles sont mieux prises en compte dans le travail quotidien.

Ces retours du terrain nous engagent à poursuivre et élargir ce programme, et en particulier les séances de sensibilisation. L'existence de la brochure seule ne nous paraît pas aujourd'hui suffisante, d'autant plus que les acteurs en jeu sont souvent déjà complètement absorbés par la somme de travail qu'ils ont à accomplir. Il est donc indispensable de continuer à organiser ces séances afin d'enraciner les questions d'OSIEGSB dans la réalité concrète des différents terrains en jeu.

3. le développement de réponses adaptées

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- DÉVELOPPER DES RÉPONSES CONCRÈTES ET COORDONNÉES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS
- PARTAGER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES EXISTANTES

3.1. la restructuration de l'asile

A partir de mars 2019, la majorité des demandes d'asile sera traitée selon un nouveau système devant permettre l'accélération des délais des procédures. Les réfugié·es seront reçu·es dans un Centre Fédéral (Boudry pour la Suisse romande, capacité d'hébergement de 480 places). Si leur demande est jugée complexe, iels seront placé·es en procédure étendue et envoyé·es dans un canton comme cela est le cas aujourd'hui. Sinon, leur procédure sera menée dans ce centre, et pourra durer jusqu'à 140 jours (4 mois et demi), temps pendant lequel iels seront assigné·es au centre. Un·e représentant·e juridique accompagne toutes les étapes de leur procédure.

La restructuration des procédures d'asile annoncée pour mars 2019 laisse présager de nombreux obstacles, quant à la garantie des droits des personnes LGBTI+ à bénéficier d'une protection. Les garanties de procédure que nous estimons nécessaires au respect des droits des personnes LGBTI+ ont souvent été minimisées par le SEM dans les échanges que nous avons pu avoir à ce sujet.

Nous avons donc décidé de mener un travail en commun avec Transgender Network Switzerland (organisation nationale pour les personnes trans*) et Queeramnesty (groupe de soutien des réfugié·es LGBTI+ à Zurich) – qui sont les deux autres organisations suisses spécialisées dans l'accompagnement des réfugié·es LGBTI+ – afin que notre expertise tout à fait unique sur ces questions soit prise en compte et que les personnes LGBTI+ fuyant la persécution soient véritablement respectées et protégées.

Nous avons en particulier pris part à la consultation sur le projet d'ordonnance du DFPJ relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements aux aéroports³³. Nos craintes se portent essentiellement sur : l'identification des réfugié·es LGBTI+, la qualité des décisions, et les conditions de réception dans les centres fédéraux. Un RV entre nos trois organisations et la sous-directrice du SEM, Mme Esther Maurer, est fixé en février 2019. A suivre...

3.3.1. l'exposition des motifs d'asile dans ces délais restreints

Un nombre important de personnes que nous accompagnons n'ont pas mentionné leurs motifs d'asile lors de leur première audition. On a vu que le sentiment d'être en sécurité et la possibilité de s'ouvrir à une personne de confiance étaient des éléments déterminants dans les processus d'expression de son intimité. L'identification des personnes LGBTI+ au cours de la procédure d'asile est donc déjà un défi majeur dans les procédures telles que nous les connaissons aujourd'hui. Avec l'accélération des procédures, le risque est immense que les réfugié·es LGBTI+ n'arrivent pas à exprimer leur OSIEGSB au cours de leur procédure, et qu'ils soient condamné·es à des renvois vers les pays qu'ils ont fuis (cf. axe 2. point 3.3)

En effet, ces procédures rapides, menées de bout en bout dans des centres fédéraux éloignés des pôles urbains, ne permettront plus de contacts avec la société civile et en particulier avec les organisations LGBTI+ qui sont pourtant déterminants.

Par ailleurs, les conditions de vie dans les centres d'enregistrement exposent les personnes LGBTI+ à des risques de violences et cela influence leur capacité à pouvoir exprimer ouvertement qui elles sont, que ce soit dans leur quotidien ou dans le cadre de leur audition.

3.3.2. la qualité des décision

On a vu que les demandes d'asile pour motifs d'OSIEGSB présentaient un certain nombre de spécificités,

33 disponible en ligne

reconnues par le SEM³⁴ et par les ONG internationales de défense des droits humains³⁵, aussi bien en ce qui concerne les procédures (cadre et techniques d'audition) que l'examen de ces demandes. La qualification des acteurs engagés dans la procédure d'asile pour traiter ces demandes complexes - fonctionnaires en charge des auditions et des décisions d'asile, interprètes, et représentant·es légal·es de la protection juridique subventionnée - est donc un enjeu majeur. Pourtant, aucune formation obligatoire n'est prévue.

Aujourd'hui, les personnes peuvent choisir leur représentant·e légal·e, ce qui ne sera plus le cas dans les procédures accélérées. Or, la qualité du lien et en particulier l'existence ou non d'un lien de confiance sont indispensables à l'expression sur des questions intimes comme l'OSIEGSB (mais également les tortures, en particulier sexuelles, viols, etc.).

Par ailleurs, la pratique du droit est en évolution rapide ces dernières années en ce qui concerne les demandes fondées sur des motifs liés à l'OSIEGSB, et l'interprétation de la définition de réfugié·e (au sens de la Convention de 1951) reste complexe et lourde de défis à la fois sur le fond et la forme. Ceci revêt un enjeu particulier dans un cadre où les représentant·es légal·es pourront refuser de mener un recours si celui-ci lui semble voué à l'échec. On peut alors légitimement se demander qui sera en mesure d'assister les personnes dans leur procédure, dans des sites localisés hors des grands centres urbains, où une assistance juridique externe à l'assistance subventionnée et spécialisée dans ce domaine serait inexistante.

Les délais extrêmement limités pour traiter les demandes et déposer les recours nous semblent être un obstacle supplémentaire à un accompagnement de qualité. Ces demandes nécessitent du temps de traitement vu la complexité de leur contenu et le fait, entre autres, que les informations dans les pays d'origine sont souvent difficilement disponibles. Les juristes et avocat·es avec lesquelles nous travaillons, spécialistes de ces questions, peinent déjà à tenir les délais restreints actuels des recours Dublin. Il semble donc difficile d'imaginer que des juristes des centres puissent mener un travail de qualité dans des délais si courts. La question se pose aussi pour les décisions rendues par le SEM.

Enfin, les difficultés mentionnées plus haut à parler de son OSIEGSB entraînent souvent des procédures de réexamen, qui ne sont pas couvertes par la protection juridique subventionnée, ce qui pose encore une fois la question de l'accès aux ressources et au droit à bénéficier d'une protection.

3.3.3. les conditions de réception dans les centres fédéraux

On a vu que le logement collectif présente des risques de violences très élevés pour les personnes LGBTI+. Parce qu'elles sont souvent plus visibles, les personnes trans* et inter* et les couples ou familles arc-en-ciel sont encore plus exposées. La réforme de l'asile prévoit des délais de logement encore plus longs qu'aujourd'hui (140 jours contre 90 jours max.) dans des conditions encore plus précaires. Ces conditions d'accueil forcent les personnes à cacher leur véritable identité afin d'assurer leur protection, ce qui est souvent un véritable traumatisme pour des personnes venues trouver protection en Suisse et qui doivent rester ou retourner dans le placard.

La situation psychosociale des personnes LGBTI+ est marquée par un isolement émotionnel et social extrême, notamment de par la rupture avec leur communauté nationale d'origine. Les associations LGBTI+ sont donc des soutiens très importants qui évitent souvent une trop grande marginalisation et précarisation. Les lieux d'implantation des centres de procédures ne permettront pas la mise en place de ces liens, ce qui nous laisse craindre des situations de détresse psychique et sociale, ainsi que de forts problèmes de santé en particulier mentale et des risques particulièrement élevés en matière de suicide.

Par ailleurs, les personnes trans* ont des besoins de santé spécifiques, que ce soit l'accès à un traitement hormonal ou des soins post-opératoires. Pour le moment, nous observons que ces besoins ne sont pas pris en charge dès le dépôt de la demande d'asile dans un Centre d'enregistrement fédéral, mais seulement après l'attribution à un canton. Ceci pose des risques pour la santé physiologique et psychologique des personnes. En effet, ces traitements et soins sont souvent urgents, ne peuvent être interrompus et l'accès à des spécialistes qui sont aptes à les prescrire ou prendre en charge doit être garanti.

34 SEM, *Manuel Asile et Retour*, ch. D7 – Persécutions liées au genre

35 Helsinki Committee for human rights, *Credibility assessment in asylum procedures*, vol.2, 2015

3.2. l'enregistrement cantonal des personnes trans* sous leur identité choisie

Les personnes trans* qui fuient les persécutions viennent généralement de pays où leurs droits en tant que personnes trans* n'ont jamais été reconnus ni respectés. Leurs identités officielles sont généralement les identités qui leur ont été données à la naissance (indication de sexe et prénom du genre correspondant) et qui ne correspondent donc pas aux identités vécues, sociales et visibles des personnes. Dans les procédures d'asile, ce sont ces informations officielles qui sont retenues pour l'identification des personnes, et donc qui sont mentionnées sur leurs permis. Or, les personnes en procédure d'asile sont prises dans des procédures administratives constantes – légales comme sociales. Et celles-ci les obligent donc à s'exposer au quotidien en tant que personnes transgenres.

Nous avons donc développé un gros travail autour de cette question avec le responsable du service des Prestations sociales individuelles de l'Hospice Général, Mr Wuarin, afin que les personnes trans* puissent être enregistrées dans leur parcours administratif à Genève sous leur identité choisie (prénom et genre). Un immense merci à Alecs Recher de Transgender Network Switzerland qui nous a assisté dans ce travail. Et à Mme Karla Avelar, membre du groupe de pairs, qui a bien voulu se prêter à l'exercice pour le rendre possible.

Le protocole que nous sommes en train de finaliser est le suivant :

1. Le SEM transmettra à partir de maintenant de manière systématique l'information sur la transidentité des personnes arrivant dans le canton de Genève à l'OCPM (leur interlocuteur cantonal).
2. L'OCPM transmettra à son tour cette information à l'Hospice Général. Ceci permettra déjà d'anticiper sur leurs besoins spécifiques, notamment en terme d'hébergement, et donc d'y répondre directement de manière adaptée.
3. A leur arrivée au centre d'accueil du Bouchet, les personnes trans* se verront proposer par le personnel d'accueil d'être enregistrées dans le système informatique sous leur identité choisie, c'est-à-dire avec le prénom et la mention de genre correspondant à leur identité vécue (et non pas assignée à la naissance).

Le permis de séjour, établi par l'OCPM, n'est pas concerné et restera établi selon les informations d'identité officielles légales de la personne. Par contre, tous les courriers et documents établis par ou à travers l'Hospice (attestations diverses, inscription au cours de français, notifications de RV, carte de bus, carte d'assurance-maladie, etc.) seront établis sous l'identité vécue par la personne. Ceci permettra déjà de réduire grandement au quotidien l'exposition publique des personnes en tant que trans* dans des contextes et auprès de personnes où elles n'auraient généralement pas choisi de le faire : contrôleur-se de bus, pharmacien-ne, professeurs, autres étudiant-es à travers les listes de présence, facteur-ice, etc., etc., etc.

Avec ce protocole, le canton de Genève se place à la tête de la protection des droits des personnes trans* en situation de migration forcée. Nous sommes extrêmement fières de ce travail.

3.3. l'accès aux hormones pour les personnes trans*

Toutes les personnes trans* rencontrées pendant la recherche avaient dû interrompre leur traitement hormonal à leur arrivée en Suisse pour cause de non-(re)connaissance du risque médical sur ces questions dans les centres d'enregistrement et de procédure et ensuite de délais d'accès aux hormones dans le canton. Or, ces ruptures de traitement peuvent provoquer des risques physiologiques, mais aussi psychologiques très importants pour les personnes trans* venues chercher protection, et qui commencent leur parcours en Suisse en étant privée de leur droit à la transition.

Un protocole coordonné entre le service de sexologie des HUG, un endocrinologue de leur réseau de soin, le service de premier recours du PSM, une psychologue d'Appartenances et le groupe trans* de 360 a été mis en place en 2017 afin de garantir aux personnes trans* déjà sous traitement de bénéficier d'un accès aux hormones accéléré. Nous n'avons rencontré qu'une personne trans* depuis la mise en place de ce protocole pour qui tout s'est bien passé à ce niveau-là.

3.4. Le logement des personnes LGBTI+ au sein du dispositif de l'Hospice Général

Des réflexions ont été menées avec l'Hospice Général autour de la question de l'hébergement des personnes LGBTI+. Celles-ci n'ont pas abouti à l'établissement d'un protocole. Pratiquement, nous avons la

possibilité de signaler les personnes ayant des besoins spécifiques ou rencontrant des difficultés au service Hébergement de l'Hospice, qui décide ensuite des mesures à prendre. De fait, le fait que les personnes aient accès à un logement sécurisé ou non reste trop dépendant de critères qui n'ont pas à voir avec leur sécurité, et des signalements que nous avons faits de personnes visiblement discriminées et harcelées dans leur foyer n'ont pas été suivis d'effets.

Il est nécessaire de poursuivre les réflexions et surtout les actions sur ce point crucial du quotidien des personnes concernées.

3.5. le développement d'un réseau d'allié·es

Au fur et à mesure du projet, des séances de sensibilisation, des rencontres avec certains acteurs autour de cas précis, nous avons pu repérer un certain nombre d'allié·es au sein de différentes structures, avec lesquelles nous collaborons plus volontiers et qui nous permet d'orienter les personnes en toute sécurité (ex : interprètes LGBTI-friendly, médecins, juristes, etc.). Ces listes de professionnel·les identifié·es comme LGBTI-friendly sont à la disposition des acteurs du réseau.

3.6. l'ancrage dans les réseaux

Enfin, la participation de notre projet à différents réseaux de l'asile (Coordination asile.ge, Plateforme « Société civile dans les centres fédéraux d'asile ») comme LGBTI+ (Fédération genevoise des associations LGBT, Fédération romande des associations LGBT) a permis de visibiliser et d'ancrer la thématique LGBTI+ respectivement migratoire dans leurs travaux.

→ recommandations axe 2 :

La sensibilisation des professionnel·les :

Ce programme de sensibilisation doit être maintenu afin que les mécanismes d'invisibilisation, de marginalisation et de précarisation des réfugié·es LGBTI+ au sein des prises en charge-mêmes des acteurs en charge de leur accueil et accompagnement soient conscientisés et reconnus, et que des pratiques inclusives de toutes et tous soient mises en œuvre.

Outre les séances déjà mentionnées plus haut, un travail spécifique devrait être développé avec :

- les interprètes. Une perception du rôle des interprètes qui nous a été plusieurs fois exprimée au sein de l'administration fédérale est que celui-ci serait un rôle absolument neutre de simple traduction. Nous pensons au contraire qu'ils jouent un rôle crucial, ont un pouvoir décisif sur le parcours des personnes interprétées, et sont des personnages centraux pour les réfugié·es dans leurs rapports avec les différents acteurs en charge de leur parcours d'asile. Comme expliqué plus haut, pour les réfugié·es LGBTI+, la présence d'un·e interprète, loin de faciliter l'expression, la compréhension et la confiance, est un obstacle à la parole sur leur OSIEGSB qui peut aller jusqu'à les empêcher de révéler leurs véritables motifs d'asile.

Afin que les réfugié·es LGBTI+ puissent s'exprimer en toute sécurité et être traduit·es de manière juste et respectueuse, il est donc indispensable que les interprètes ne ressentent pas ell·eux-mêmes de gêne ou de difficultés à parler de sujets pourtant souvent tabous ou criminalisés dans leur société d'origine, connaissent le vocabulaire adapté dans la langue d'origine et dans la langue d'arrivée, et comprennent les expériences et réalités relatées par les personnes.

- le personnel soignant du PSM et du réseau de médecin·es de ville associé en général, et en particulier les infirmier·es présent·es dans les foyers et les médecin·es du CAPPI Servette (unité de soins psys en charge des personnes ayant un permis N).

Ces soignant·es sont souvent envisagé·es par les réfugié·es comme des acteurs d'importance qui vont pouvoir les aider, non seulement dans leur quotidien, mais aussi dans leur demande d'asile. Or, plusieurs expériences homophobes et transphobes ont été rapportées par des membres du groupe. Et au-delà des comportements individuels des soignant·es, le Plan fédéral Migration et santé³⁶ comme les études sur la santé des gays³⁷ et des lesbiennes³⁸ à Genève ou en Suisse romande (les études suisses sur les personnes trans* et inter* font défaut), montrent qu'il existe des spécificités de santé et des besoins spécifiques aux personnes migrantes comme aux personnes LGBTI+³⁹ que les acteurs du système de santé peinent à prendre en compte et à prendre en charge de façon adaptée, cela par ignorance, fausses croyances, représentations inadéquates et minimisation des problèmes rencontrés. La sensibilisation de ces acteurs-clés s'inscrit dans les recommandations du Plan cantonal de Santé Genève 2030 qui reconnaît la nécessité d'« accorder une attention toute particulière aux besoins spécifiques des populations particulièrement exposées aux inégalités de santé. Parmi elles figurent notamment les personnes en situation de précarité, de minorité ou/et de migration, les personnes âgées, malades ou encore les populations stigmatisées ou à risque de discrimination, en raison par exemple de leur orientation sexuelle, identité de genre, handicap, origine, religion, etc. ».

- les professionnel·les travaillant avec les MNA. Comme indiqué dans l'axe 1, il conviendra de développer un travail spécifique vers les mineur·es non-accompagné·es, et donc aussi vers les acteurs en lien avec ell·eux : éducateur·ices des foyers de l'Hospice Général, tuteur·ices du SPMI, enseignant·es des classes d'accueil, services de santé dédiés des HUG, associations spécialisées des domaines de la migration comme LGBTI+ (Reliance, SSI, Le Refuge, Totem, etc.)

- les associations et relais de la communauté erythréenne. Comme indiqué dans l'axe 1.

- les acteurs des autres cantons de Suisse romande. Il est important de poursuivre ce travail vers les acteurs des autres cantons, qui se trouvent confrontés aux mêmes réalités, questions et difficultés que les acteurs genevois.

Enfin, selon l'axe 1 et ses recommandations, il est aussi indispensable d'inclure de manière plus en plus poussée les personnes du groupe de réfugié·es elles-mêmes dans l'élaboration et le déroulement de ces séances. Ceci permettra également de les faire reconnaître comme expert·es par les autres acteurs du réseau.

Le développement de réponses adaptées et inclusives des personnes LGBTI+ réfugié·es :

Les axes mentionnés plus haut et encore en travail doivent être poursuivis et en particulier et avant tout ce qui concerne le déroulement des procédures d'asile ainsi que la question de l'hébergement, au niveau fédéral et cantonal.

Le site internet du projet sera développé afin que les professionnel·les puissent y trouver facilement des informations claires sur les enjeux liés à leurs différents métiers et des réponses concrètes et pratiques à la manière de développer un accompagnement adapté.

36 OFSP, *Programme national Migration et santé*, Bilan 2008-2013 et axes prioritaires 2014-2017

37 Etude « Santé gaie » – collaboration recherche-action entre Dialogai et l'Université de Zürich, 2002

38 Etude « La santé des femmes qui aiment les femmes » - Fondation Profa, 2012

39 Rapport PREOS, *Vers l'égalité des chances en matière de santé pour les personnes LGBT : Le rôle du système de santé*

Axe 3 : la population générale

OBJECTIF PRINCIPAL :

- > VISIBILISER LES OPPRESSIONS EN JEU ET LEURS CONSÉQUENCES
- > PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE

1. la sensibilisation à la thématique LGBTI+ pour les migrant·es

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- INFORMER DU DROIT POUR LES PERSONNES À VIVRE OUVERTEMENT LEUR IDENTITÉ EN SUISSE
- PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA LGBTI-PHOBIE
- OUVRIR UN ESPACE DE QUESTIONNEMENT ET DE DIALOGUE AUTOUR DE CES QUESTIONS

Suite au succès des séances de sensibilisation à la thématique LGBTI+ organisées à l'Université Populaire Albanaise et à La Roseraie par la Fédération genevoise des associations LGBT dans le cadre d'IDAHOT 2016, nous avons travaillé un module de sensibilisation adapté aux personnes non-francophones et axé sur les situations spécifiques de vulnérabilité que rencontrent les réfugié·es LGBTI+ tout au long de leurs parcours de vie, aussi bien dans leur pays d'origine que d'arrivée.

Un groupe d'intervenant·es chevronné·es et expérimenté·es a été recruté et formé à ces spécificités : Fatou-Mary Diouf, Julien Abegglen et Olivia Benyoussef, intervenant·es à Totem depuis de nombreuses années ; Yann Perrin, responsable du pôle formation du Centre de la Roseraie ; et Nadia Crivelli, ancienne responsable des projets de prévention VIH/sida auprès des populations migrantes du Groupe Sida Genève. Une vidéo-témoignage, *I can't say my name*, a également été réalisée avec un membre du groupe de pair (un grand merci à Anne-Claire Adet!). D'autres sont encore en cours de réalisation.

Finalisés à l'automne 2017, ils ont depuis été donnés devant 200 élèves dans le cadre des cours de français des lieux suivants : Centre de la Roseraie, Camarada, Centre de jour de la Croix-rouge, Université Populaire Albanaise et Cours au Parc.

Ils ont reçu un grand succès en terme de participation des personnes présentes et de diversité des questions posées. Les évaluations des participant·es (évaluation simple avec des smileys) indiquent : 88 % de personnes satisfaites, 10 % de personnes ni satisfaites ni mécontentes et 2 % de personnes mécontentes. Enfin, environ 17 % du total des personnes est parti à la pause, ce que les structures indiquent comme un chiffre habituel à chaque cours, quel qu'en soit le sujet.

Nous avons eu plusieurs réactions de réticence de la part de certaines équipes ou de certaines structures à aborder ce sujet avec leurs participant·es, qui s'inscrit selon nous dans la ligne culturaliste décrite plus haut. Or, nos retours du terrain montrent bien que cela n'a absolument pas lieu d'être. Les personnes qui ont participé à ces séances n'étaient ni gênées ni choquées par le sujet, au contraire, elles ont fait part d'une curiosité et d'une volonté de questionner la différence des discours sur ces sujets dans leur pays d'origine et en Suisse.

Vu l'existence d'un certain discours ambiant, qui met en avant la défense des droits des personnes LGBTI+ pour stigmatiser – et rejeter – les personnes migrantes, il est extrêmement important de ne pas tomber dans le piège de la « racialisation » de la LGBTI-phobie, et de justement proposer aux personnes qui arrivent en Suisse, parfois effectivement socialisées dans des pays criminalisant la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, les outils pour réfléchir ces questions et questionner leurs représentations.

Nous pensons que ce programme peut à terme contribuer à améliorer le quotidien au sein des foyers d'hébergement collectifs.

2. les cibles élargies du projet

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- INFORMER ET VISIBILISER LA SITUATION DES RÉFUGIÉ·ES LGBTI+
- OUVRIR UN ESPACE DE QUESTIONNEMENT ET DE DIALOGUE AUTOUR DES OPPRESSIONS EN JEU

2.1. le grand public

La société en général est aussi une cible élargie de notre projet. Favoriser la participation des réfugié·es LGBTI+ à des événements accessibles et fréquentés par le grand public vise un travail d'éducation et ambitionne une intégration de notre société. Nous n'entendons pas ici le fait que *ie/s* s'intègrent à notre société, mais bien que notre société s'intègre, c'est-à-dire que ses membres développent une reconnaissance intersubjective de l'appartenance de chacun·e, permettant une construction commune du sens partagé d'être ensemble et de faire société.

Les événements publics auxquels nous avons participé sont listés à la page 27. Il s'agit essentiellement d'événements traitant des thématiques migratoires et/ou LGBTI+ pour lesquels nous avons été invité·es à participer à des discussions, tables-rondes, débats.

Plusieurs articles sont également parus sur notre projet dans la presse généraliste ou spécialisée :

- Le Courrier, 30 janvier 2017, « Les réfugiés arc-en-ciel en détresse »
- magazine 360°, février 2017, « Requérants: Sortir de l'isolement »
- Vivre Ensemble, avril 2017, « Entre invisibilité et vulnérabilité, le double dé des réfugiés LGBTI+ »
- Le Courrier, 14 novembre 2017, « Un guide pratique pour l'accueil des réfugiés LGBTI+ »
- magazine 360°, décembre 2017-janvier 2018, Dossier réfugié - « Une quantité délaissée »

2.2. les séances scolaires

Notre projet a participé au programme Migr'asile, qui est un programme de sensibilisation des publics scolaires par les associations genevoises de terrain aux faits, questions et enjeux liés à la thématique migratoire en Suisse. Notre objectif était de complexifier l'image que les élèves peuvent avoir « des migrants », en leur montrant que ce n'est pas un groupe homogène, et que la réalité est bien plus complexe et diversifiée que ce que les médias veulent bien en dire.

Toutes les interventions se font autour d'un témoignage d'une personne du groupe de réfugié·es. Ces récits de ce que les personnes ont traversé sont des moments qui marquent très fortement les élèves, et qui leur permettent de se rendre compte que c'est bien d'individus qu'on parle quand on parle de politique d'asile. Elles nous permettent également de traiter des questions LGBTI+ en Suisse. Nous avons eu droit à l'expression de toutes les opinions, des plus ouvertes au plus fermées, mais cette jeune génération tend à se vouloir plus ouverte que celle de ses parents, et cela nous réjouit.

Nous sommes intervenu·es dans 9 classes d'ECG dans le cadre du cours d'éducation à la citoyenneté, et avons sensibilisé 139 élèves et 7 professeur·es.

Tous les retours étaient excellents et nous sommes plus sollicité·es que ce que nous arrivons à suivre. Aujourd'hui, ce sont 2 personnes du groupe de réfugié·es qui interviennent en binôme, après avoir suivi un atelier de préparation au témoignage et une formation sur la politique d'asile suisse et le contexte genevois. La structure d'intervention a été travaillée et élaborée conjointement. Dans l'idéal, le nombre de personnes du groupe formées à ces interventions augmente en 2019.

2.3. les champs militants, professionnels et académiques

Nous avons eu l'occasion de présenter notre travail et nos résultats et d'échanger sur les bonnes pratiques lors de plusieurs rencontres organisées par des acteurs professionnels, militants ou académiques travaillant sur les mêmes thématiques. Ainsi :

- Rencontres Droits Migrants, organisée par Aides, ALC Appart 74, Destination Justice et le Groupe sida Genève, Annemasse, mars 2017.
- Conférence sur les droits des personnes LGBTI+ dans la francophonie de Fierté Montréal, Montréal, août 2017.
- Conférence Out and proud ?, organisée par COC Netherlands, Amsterdam, octobre 2017.
- Séminaire de renforcement des capacités sur les questions d'asile pour les personnes LGBTI+ et table-ronde avec les autorités publiques organisé par ILGA Europe et TGEU, Bruxelles, novembre 2017. Mentionnons qu'une personne du SEM avait été invitée pour le 2eme jour de travail, ce qui nous a permis d'entamer un processus d'échange avec l'autorité.
- Réunion des Cités interculturelles, organisée par le Conseil de l'Europe et la Ville de Genève, Genève, octobre 2018.

Ces événements sont pour nous l'occasion d'échanger mais aussi de créer des liens avec des personnes travaillant pour des projets similaires dans d'autres pays du monde, et avec lesquels nous avons besoin de collaborer en cas de renvois, par exemple.

Enfin, notre expertise sur les questions LGBTI+ en contexte de migration forcée a été sollicitée en 2018 pour :

- l'Evaluation Périodique Indépendante (EPI) des droits fondamentaux à Genève, établie par Regard – Réseau d'information de Genève sur les activités relatives aux droits et libertés
- les Contributions pour la « List of Issues » de la société civile sur les obligations du gouvernement suisse en faveur du respect et de la protection des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (DESC), à l'occasion de la session d'examen de la Suisse en octobre 2018

→ **recommandations axe 3 :**

Il est nécessaire de poursuivre ce travail de conscientisation et de partage de notre expertise avec la société en général comme avec les acteurs d'autres champs (académique, politique, social, etc.) afin que soient visibilisées et comprises les vulnérabilités spécifiques auxquelles restent confronté·es dans nos sociétés démocratiques, les personnes LGBTI+ en quête de protection internationale.

La suite: Asile LGBT

Le travail accompli au cours de cette enquête-action a permis de mettre en lumière la nécessité de disposer d'outils et actions spécifiques pour visibiliser et lutter contre les discriminations multiples en jeu et leurs conséquences néfastes, ainsi que la nécessité de poursuivre le programme d'action cohérent, coordonné et ampliatif décrit au long de ce rapport.

Afin de consolider et pérenniser ces résultats et ces actions et de poursuivre le travail et les recommandations énoncées plus haut, l'association Asile LGBT a été créée et prendra le relais de ce projet dès le mois de février 2019.

Elle a pour buts statutaires, non seulement de visibiliser, comprendre et combattre les mécanismes d'exclusion, de marginalisation et de précarisation, légales (obstacles liés au statut juridique et privation des droits politiques formels) et sociales (double appartenance à des profils stigmatisés et conditions matérielles et psychosociales défavorisées) des réfugié·es LGBTI+ mais aussi de répondre à ces défis sociaux et sociétaux en visant la participation des réfugié·es LGBTI+ au sein de ses propres structures fonctionnelles et décisionnelles.

Faire exister des espaces d'expression et de décision propres sur les conditions qu'il·les vivent et les changements qu'il·les souhaitent est une modalité primordiale de la reconnaissance publique de l'appartenance des réfugié·es LGBTI+ à la société dans laquelle iels vivent et de leur légitimité à en co-définir les critères du vivre-ensemble.

Vous pouvez contribuer à la vie et au travail de cette nouvelle association en devenant membre, en participant à ses activités ou en la soutenant financièrement.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur son site : <https://lgbt.asile.ch>

N'hésitez pas à poser vos questions par email : lgbt@asile.ch

Coordination asile.ge

en
quêtes
PLATEFORME D'ANTHROPOLOGIE

348
ASSOCIATION

Dialogai

Lestime
expressions lesbiennes



CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT


VIVRE ENSEMBLE
Centre postal 171
1211 Genève 8
vivre.ensemble@pse.ch
020 320 60 54
Abonnement: 20 francs
ISSN 0130-0000/000120095641
Service d'information et de documentation sur le droit d'asile


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

... SUBVENTIONNÉ
... PAR LA
VILLE DE GENÈVE 

 **LOTÉRIE
ROMANDE**

FMÇ Fondation
Meyrinoise
du Casino



